

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

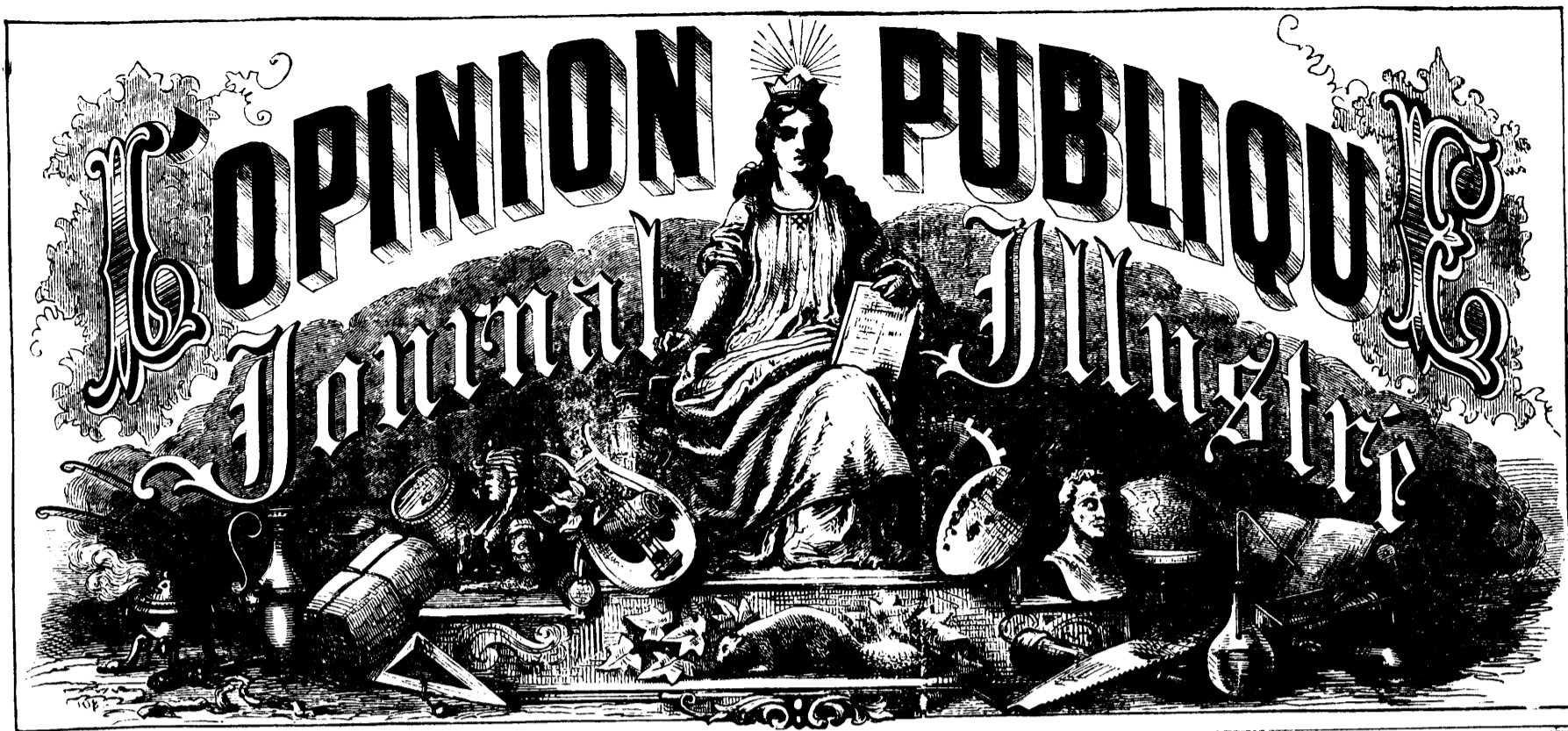
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



LE SCRUTIN SECRET.

On se rappelle que durant la session de l'hiver dernier le Parlement a adopté, par un vote formel, le principe du scrutin secret dans les élections fédérales. La question étant donc décidée, ce n'est plus le temps de la discuter; il ne reste qu'à surveiller les détails d'une œuvre qui doit s'accomplir forcément.

Cette innovation, si elle ne justifie pas toutes les espérances de ses partisans, n'est peut-être pas non plus aussi malheureuse que l'ont prétendu ses adversaires. Le scrutin secret est principalement destiné, dans la pensée du législateur, à assurer la pureté des élections parlementaires; on suppose, en effet, que l'achat des votes deviendra impossible dès que les candidats ne pourront plus savoir dans quel sens s'est prononcé l'électeur. L'homme qui consent à accepter de l'argent en retour de son vote, est bien capable de voter autrement qu'il ne promet, s'il est assuré de n'être pas découvert; même sous le régime électoral actuel, où la publicité du vote est de rigueur, on a vu des gens voter imperturbablement contre le candidat dont ils avaient accepté les faveurs, et l'on croit non sans raison que ces sortes de tricheries se renouvelleraient bien plus souvent parmi des électeurs qui voteraient au scrutin secret: plus d'un saurait peut-être dans ce cas concilier ses convictions avec son amour de l'or en votant contre le candidat qui l'aurait payé. Le candidat ne se fera aucune illusion là-dessus, et le scrutin secret sera en conséquence un moyen d'empêcher la corruption dans les élections.

Il y a plus. Le secret du vote protège les gens timides qui, par égard pour un ami influent ou par crainte d'un créancier ou d'un adversaire dangereux, redoutent d'affirmer leurs convictions et de faire acte politique au grand jour. Tous ceux qui ont vu de près une lutte électorale savent par quels chiffres se comptent les personnes qui, obéissant ainsi à une pression extérieure, s'abstiennent de voter ou même votent contre leurs convictions intimes. Leur penchant les entrainerait d'un côté, l'audace pressante d'un cabaleur ou d'un créancier les emporte de l'autre. On peut ne pas admirer cette faiblesse, mais on doit la protéger tout de même puisqu'elle existe, et c'est à quoi le scrutin secret est destiné.

Reste à attendre les résultats pratiques. L'expérience faite dans les autres pays n'est pas concluante. Les uns disent que le nouveau mode de votation a produit les meilleurs effets dans les élections partielles qui ont eu lieu en Angleterre depuis deux ans; les autres affirment au contraire que le scrutin secret n'a pas été secret du tout et n'a ni empêché les menées corruptrices ni protégé les électeurs pusillanimes. Aux Etats-Unis ce mode de votation n'a jamais rien prévenu ni rien réformé. Chez nous, l'exemple de la Nouvelle-Ecosse qui, après l'avoir pratiqué, s'est décidée à l'abolir, serait propre à nous en détourner.

Quoi qu'il en soit, il est probable que le scrutin secret, bien réglementé, vaut tout autre système, et que, dans tous les cas, il ne manquera pas d'avoir dans notre province de bons effets pour commencer. Les agents de corruption ne sauront pas tout d'abord le moyen de s'en servir; plusieurs manières d'éluder ou de passer à travers les prescriptions de la nouvelle loi ne leur viendront à l'idée qu'après une première expérience; ils pourraient

se montrer ensuite plus ingénieux dans une seconde lutte, mais si le scrutin secret n'a pour tout résultat qu'une seule élection pure et sincère, il faudra encore se féliciter de cette réforme, quitte à nous mettre de nouveau à la recherche d'une panacée véritable.

Mais laissons ces calculs que l'avenir peut déjouer. N'est-il point possible de tirer du scrutin secret, quelle que soit son influence immédiate sur les élections, un profit clair et certain? Oui, et pour cela il suffirait d'un tout petit article dans la nouvelle loi.

Prévost-Paradol écrivait en 1863, dans une de ses célèbres lettres au *Courrier du Dimanche*:

« J'arrive maintenant, monsieur le rédacteur, au dernier et au plus important article de mon modeste projet de réforme. Vous savez que l'usage général est de voter, dans nos élections, avec des bulletins imprimés. C'est un usage que la constitution ne prescrit pas et qu'elle n'interdit pas non plus: je souhaite que le législateur se décide un jour à l'interdire; en d'autres termes que l'électeur soit invité comme autrefois, à écrire lui-même son bulletin sur le bureau et à le remettre plié au président, qui l'introduirait dans l'urne. Quant aux précautions à prendre pour assurer, pendant cette opération, le secret du vote, elle sont des plus simples, et tous les anciens électeurs qui ont voté de cette manière les indiqueraient aisément.—Mais, direz-vous, il faudrait donc savoir désormais lire et écrire, ou du moins être capable d'écrire le nom de son candidat pour être électeur!—Précisément, monsieur, et c'est pour cette raison que je vous ai annoncé le dernier article de mon projet de réforme électorale comme le plus important de tous. Voici très-brièvement de quelles raisons je l'appuie.

« Le bulletin imprimé a des inconvénients auxquels la loyauté du gouvernement s'épuise en vain à porter remède...

« Avec le bulletin écrit sur le bureau ou à côté du bureau par l'électeur, tous ces inconvénients disparaissent. Savoir clairement un nom et venir l'écrire, c'est un acte de discernement et de volonté, et, par conséquent, un signe de choix et d'indépendance. Rien n'empêcherait alors même le gouvernement, (s'il persistait dans le système si discutable des candidatures officielles) d'avoir son candidat et de le faire connaître, d'imprimer ce nom prédestiné en grosses lettres sur les murs et même dans l'enceinte électorale, mais il ne mettrait plus ce nom dans la main de l'électeur, et cela suffit. Le plus humble paysan, sûr cette fois de sa pleine liberté, arriverait au bureau décidé dans son choix, et, comme on dit, sachant bien son affaire. Il y trouverait un morceau de papier blanc et une plume: il écrirait le nom qu'il a médité et choisi, le verrait mettre sous ses yeux dans l'urne et s'en irait, ayant fait sa volonté et gardant bien son secret, si son intérêt ou son défaut de courage l'inclinent à le garder.

« Enfin, il aurait donné, en même temps qu'une marque d'indépendance, un gage modeste, je le veux bien, mais certain et utile de ses lumières. Il saurait lire et écrire, et il aurait ainsi conquis, autrement qu'en prenant la peine de naître, sa dignité d'électeur. Il déciderait avec un commencement d'éducation, c'est à-dire avec moins de chance de se tromper, des intérêts si grands et si sacrés qui lui sont confiés, puisqu'on l'invite, après tout, à envoyer un citoyen de son choix dans une assemblée chargée de représenter le pays et autorisée à parler en son nom. Certes, lorsqu'en échange d'un droit si précieux, et pour en mieux assurer le sincère exercice, la patrie lui demanderait d'apprendre à lire et à tracer quelques lettres, expression irrécusable de sa pensée, elle ne lui imposerait point une tâche surhumaine, ni rien qui fût indigne de ses efforts ou inaccessible à son ambition. Est-ce trop demander à un électeur français que de l'engager à devenir capable d'épeler et d'écrire le nom de la France, et osera-t-on dire que ce soit restreindre ses droits d'homme et de citoyen, que de le conjurer de devenir, en effet, par l'éducation la plus humble, un homme et un citoyen? Faire de pareilles questions monsieur, c'est les

résoudre; éveiller sur ce point le bon sens public, c'est le déterminer en notre faveur.

« Je vois enfin, dans cette réforme décisive, un avantage indirect si considérable, que plus j'y songe, plus j'y sens incliner mon esprit. Vous avez souvent entendu parler, monsieur, des lois sur l'instruction primaire obligatoire, et vous avez vu les meilleurs esprits se diviser sur la question de savoir si l'on pouvait ou non, dans l'intérêt public imposer à tous les citoyens ce commencement d'instruction. Mais il est un point sur lequel tous les esprits sont d'accord: c'est qu'il est licite et excellent d'encourager, par tous les moyens, les citoyens à acquiescer cette instruction élémentaire. Or, connaissez-vous, monsieur, de moyen plus efficace, et en même temps plus légitime, pour exciter une émulation salutaire, que cette perspective offerte à tous: d'être ou de n'être pas électeur, selon qu'on sera capable ou non d'écrire son bulletin de vote? Une certitude de ce genre équivaldrait à l'instruction primaire obligatoire sans blesser la liberté de personne et élèverait en bien peu de temps le niveau général de l'éducation populaire. Je dis en bien peu de temps; car une seule élection, dans laquelle l'homme illettré aurait vu son voisin voter sans pouvoir voter lui-même pour cause d'ignorance, serait une leçon suffisante pour la vanité française, et jamais cette vanité, souvent féconde en belles actions, n'aurait produit un résultat plus heureux.»

Cette conception du grand publiciste a été très-remarquable en France dans le temps; mais comme beaucoup d'autres bonnes idées, celle-ci a été vite oubliée après avoir défrayé les discussions de la presse pendant quelques jours. Autant en emporte le vent dans une société bouleversée par la tourmente révolutionnaire. Il est permis d'espérer que dans un pays calme comme le nôtre, où la chute d'un ministère vient seule de temps à autre distraire la réflexion publique, un projet aussi fécond sera étudié avec plus de suite et accueilli avec plus de faveur. Prévost-Paradol était un esprit remarquable dont l'autorité vaut par elle-même; si quelqu'un prétendait dire, comme on le dit trop souvent de certains ouvrages de politique spéculative, que ses écrits sont d'un écrivain de premier ordre, mais non d'un homme d'état rompu à la pratique du gouvernement, nous demanderions pour toute réponse la permission de citer le 20<sup>e</sup> article, chapitre 6, de la constitution de l'Etat du Massachusetts. Voici cet article:

« Aucune personne n'aura droit de vote ni ne sera éligible à une fonction de cet Etat, si elle ne peut lire la constitution en anglais et écrire son nom: *pourvu* néanmoins que cette prescription ne s'appliquera à aucune personne qui ne pourrait s'y conformer à cause de quelque incapacité physique, ni à aucune personne qui a maintenant le droit de vote, ni à aucune personne qui aura soixante ans ou plus lorsque la présente viendra en force.»

Cet article, on le voit, n'affecte en rien le droit acquis. Il a pour but simplement d'obliger les nouvelles générations d'électeurs à savoir lire et écrire pour avoir droit de vote. L'intention du législateur du Massachusetts n'a pas été autant de forcer le peuple à s'instruire que de soustraire les vieux résidents de cet Etat, qui ont tous en général une instruction élémentaire suffisante, à la concurrence politique des émigrants ou des nouveaux arrivés, dont la majorité, paraît-il, est fort ignorante; mais peu importe l'arrière-pensée des auteurs de la loi, pourvu que le résultat se produise et l'avantage du pays, pourvu que l'immense problème de l'instruction populaire marche vers une solution conforme aux besoins de la société moderne.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'instruction obligatoire est un problème qui s'impose nécessairement un jour ou l'autre à toute société démocratique comme la nôtre. Heureux les pays qui le prévoient d'avance, car le prévoir c'est commencer à le résoudre, c'est s'exempter pour l'avenir bien des troubles, bien des agitations. L'instruction est une nécessité pour un peuple qui se gouverne lui-même, c'est-à-dire qui est appelé fréquemment à se prononcer sur des questions qui touchent à ses plus chers intérêts; il est son propre maître, non plus un enfant en tutelle; on le consulte avant de décider de son sort, pour mieux dire, c'est lui-même qui fait son sort, et si son intelligence n'est pas suffisamment cultivée, que deviendra-t-il? La sagesse pour le peuple consiste à comprendre qu'il doit s'instruire pour se préparer à décider avec connaissance de cause toutes les questions que l'avenir lui ménage concernant ses propres destinées; la folie serait de laisser venir ces questions sans se préparer par l'étude à s'en rendre maître. Car en dehors des mauvais résultats qu'elle peut entraîner, son incompétence frappe tellement les politiques impatientes qu'ils proposent alors de rendre obligatoire l'instruction élémentaire, et cela même constitue le plus dangereux des problèmes.

L'homme d'état qui provoque le peuple à s'instruire montre donc une sage prévoyance. Eh bien! nous le demandons, cette loi du Massachusetts que nous proposons d'introduire ici et qui, du reste, n'affecterait point la position des électeurs actuels, n'est-elle pas de nature à donner de l'émulation à la jeune génération? Les Canadiens, toujours si empressés à se mêler d'affaires publiques, croiront-ils acheter trop cher leur droit de vote en apprenant à lire la constitution de leur pays et à écrire sur un bulletin électoral le nom de l'homme en qui ils auront confiance? Non, assurément. Et si le scrutin secret imposait cette obligation, quels qu'en soient d'ailleurs les autres résultats, il aurait toujours eu celui de contribuer à répandre l'instruction parmi le peuple. Cette seule considération devrait suffire à déterminer nos législateurs.

OSCAR DUNN.

## AU COIN DES RUES.

J. M. LEMOINE.

## I.

Un bon compagnon de voyage est un bienfait des dieux; si la route est belle, le charme de la conversation l'embellit encore; est-elle triste, monotone? on trouve à deux mille raisons de s'égayer; et les choses les plus désagréables, deviennent par un prodige de l'amabilité, la source de joyeux propos.

*Vnæ soli*, dit l'Écriture, malheur à l'homme seul, et malheur à vous lecteur, si, venant à Québec, vous parcourez solitaire notre vieille capitale et ses alentours; vous n'aurez fait qu'une promenade fatigante, dont vous ne rapporterez que d'insignifiants souvenirs.

Sans doute, vous aurez admiré nos incomparables points de vue, visité la citadelle et les églises, fait le tour du Cap-Rouge, vous aurez vu ce qui frappe le regard, mais rien de plus. Les vieux murs, les champs, les bosquets garderont le secret de leur passé, des scènes émouvantes dont ils furent témoins, et vous passerez indifférent là où le sang de vos pères a coulé, là où vécut des héros canadiens.

Ayez donc un Cicerone intelligent, instruit et charmant causeur, et vous triplerez vos jouissances. Que si vous dites que c'est chose rare, je vais vous donner l'adresse du meilleur guide qui se soit encore vu à Québec. Il sait tout notre passé, c'est un Nestor, rajeuni à quelque fontaine de Jouvence, qui vous redira, sans radotage, les faits de jadis et vous indiquera le lieu précis où tant d'événements se sont passés, avec toute l'exactitude d'un contemporain de ces âges, et vous racontera mille traits, mille anecdotes, avec une verve toujours nouvelle.

Cet heureux phénix, c'est M. J. M. Lemoine, c'est l'*Album du Touriste*.

Muni de ce livre vraiment précieux, l'on erre sans se lasser dans notre vieux Québec, dans ses campagnes pittoresques. Le présent s'efface et vous êtes au temps d'autrefois; c'est ici les palais de Bigot, de Cadet et de leur entourage; là s'élevait la résidence de Montcalm; cette maison, c'est le rendez-vous de la grande société de 1759, de 1775; voici l'emplacement d'une église, les ruines d'un château. Vous regardiez hier avec mépris cette antique bicoque qui déparait à vos yeux l'vue de nos plus belles rues; et vous la saluez avec respect aujourd'hui, c'est là qu'est mort le marquis de Montcalm. Les générations passent tour à tour sous vos yeux, avec leurs traits distinctifs, leurs mœurs, leurs usages; de la salle du bal, vous courez au camp, à l'embuscade; nos anciens canadiens sont autour de vous, guidés par leurs seigneurs, bénis par leurs prêtres, et vous recommencez avec eux ces luttes immortelles qui les vit succomber en héros.

M. Lemoine sous ce titre modeste d'*Album du Touriste*, nous donne une œuvre d'une haute importance et qui a dû lui coûter d'immenses recherches. C'est l'histoire intime de la ville de Champlain, racontée avec tous ses détails, et dans un style toujours charmant. L'auteur sait l'art de vérifier une date, de préciser l'endroit où se passa tel fait, et de vous attacher à la découverte.

Sort-il des murs, il vous dit les noms des anciens possesseurs des villas de Sillery et de Ste. Foye, et les événements où ils furent mêlés. Charlesbourg, St. Augustin, la Pointe aux-Trembles, les Ecureuils, Portneuf, Cap-

Santé, Deschambault, vous apparaissent avec leurs colons primitifs dont vous apprenez la vie et les faits d'armes.

On a fait, l'on fait encore tous les jours des romans de mœurs canadiennes qui n'ont de canadien que le nom et les lieux des événements. Mais de même que M. de Gaspé, M. Lemoine connaît nos ancêtres et les dépeint tels que l'histoire nous les montre, tels que nous les montre la tradition, braves, pieux, fidèles à leur roi. Vous retrouvez leurs superstitions, leurs légendes, leurs fautes mêmes, rien n'est oublié. Bigot, Péan, Maurin, ces infâmes, paraissent à côté de De Léry, de Vaudreuil, des De Repentigny, ses gentilshommes que l'histoire nous montre si nobles et si grands, et vous dites: l'auteur est vrai, tels devaient être nos aïeux.

Un écueil où viennent se heurter tous les Canadiens qui parlent de notre pays, c'est le préjugé national, c'est le sentiment de haine qui les porte à rabaisser, suivant leur propre origine, le peuple français ou le peuple anglais. Leur partialité les rend injustes, les porte à dénigrer souvent les faits, et blesse le lecteur qui doute de leur véracité et de leur bonne foi.

M. Lemoine évite cet écueil; il voit d'un même œil la race gauloise et les fils d'Albion, les compatriotes sont tous ceux qui sont nés dans ce pays, quelle que soit leur langue, ou qui l'ont adopté pour patrie, et justice égale leur est rendue. L'écrivain s'efforce de faire ressortir ce qu'ils ont fait de bien, et la trahison, de quelque part qu'elle vienne, est stigmatisée.

Il serait à souhaiter, certes, que tous les Canadiens fussent animés des mêmes sentiments; la division des nationalités cesserait d'être un sujet perpétuel de crainte pour nos hommes politiques, et n'ayant plus à flatter de nuisibles préjugés, les chefs pourraient agir en tout pour le bien de tous.

Si M. Lemoine porte une égale affection à tous les Canadiens, son aversion légitime pour les Américains d'autrefois éclate à chaque page, lorsqu'il parle de l'invasion de 1775, et qu'il raconte les gestes des Yankees, soit au siège de Québec, soit dans la Beauce où l'auteur nous conduit au sortir de la ville.

Il est très-agréable de l'y suivre et des épisodes intéressants attirent l'attention du lecteur. Il en est de même si nous l'accompagnons dans Bellechasse: à partir de là, l'intérêt diminue.

Dans Montmagny, M. Lemoine revoit les lieux de son enfance et les souvenirs de sa jeunesse dont il nous fait part, rendant sa causerie monotone et sans attrait; à peine quelque récit historique vient-il réveiller l'attention du lecteur. La même absence d'intérêt se fait sentir dans toute la partie du livre qui traite des comtés de l'Islet, Kamouraski, Témiscouata, Rimouski, l'auteur nous entretient trop de lui-même et de ses aventures et pas assez des anciennes traditions. Mais notre cicerone retrouve sa verve et redevient aimable et instructif dans le voyage qu'il nous fait faire du Saguenay à Québec.

## II.

L'homme le plus aimable est ennuyeux parfois, parfois le causeur, nous venons de le voir, peut cesser de vous plaire et de vous intéresser, et, même chez les puristes, on trouve des solécismes, des phrases boiteuses, des périodes incomplètes ou mal tournées.

Ces dernières fautes, sont souvent une bonne fortune pour le critique: s'il ne donne que des louanges, il ennuie en passant pour flatteur; quelque blâme distribué à propos sauve sa réputation d'impartialité.

Avant d'examiner les côtés faibles de l'*Album du Touriste*, j'avouerai que je n'ai pas trouvé notre auteur aussi noir qu'on l'avait dit. Des *Zoetes* m'en faisaient un barbare, mi-anglais, mi-français, dont le style baroque blessait les oreilles les moins délicates, et j'ai craint de l'avoir trouvé à tort agréable et intéressant; cependant, après avoir relu le livre attentivement, je me suis amusé davantage, et le jugement des critiques me semble injuste et entache de quelque mauvaise foi.

Quoi qu'on en dise, l'auteur connaît notre langue et l'écrit généralement bien, — toujours mieux que ses détracteurs. Dans la première partie de l'*Album* surtout, la diction est pure, la phrase concise, alerte, élégante, et les faits sont présentés dans un ordre qui nourrit l'attention et séduit le lecteur: ces qualités sont d'un bon écrivain.

Cependant, M. Lemoine, il faut le dire, tombe quelquefois dans les fautes qu'on lui reproche et j'aurai dans quelques instants à signaler certains défauts que les critiques n'ont pas mentionnés.

Dans le langage usuel, nous employons maintes expressions anglaises et j'ai entendu des puristes de Québec dire: "Il est parti à Montréal," au lieu de "il est parti pour Montréal." "On procède avec les travaux" au lieu de "les travaux sont en voie d'exécution." Les littérateurs transportent ces anglicismes dans leurs écrits, on le constate tous les jours dans les journaux, et M. Lemoine fait comme les autres. Par exemple on lit (page 289) —

"A St. Thomas reposent les restes de l'ingénieur Duberger, dont le plan de Québec, maintenant à Woolwich, Angleterre, fut approprié par le colonel By, le fondateur d'Ottawa."

On trouve dans l'*Album* des phrases obscures, peu françaises, comme celle-ci (page 67). "La vie de la belle, spirituelle, mais frêle Madame Péni-sault, l'*aliéna de son digne époux sans cependant rompre avec lui*. Et cette autre (p. 111): "L'on aime autant à suivre le cours sinueux de cette belle rivière du Cap-Rouge..... qu'à observer les ondulations du sol vers l'ouest, sillonné tour à tour de frais bocages, de vertes prairies, ou de champs aux moissons jaunissantes. Sillonné se rapporte-t-il à l'ouest, à sol, à ondulations? il est difficile de le décider.

L'auteur n'a pas toujours le mot propre. C'est ainsi qu'il transforme un grand nombre d'églises en cathédrales: or, cathédrales s'entend seulement de la principale église du diocèse, du siège de l'évêque.

M. Lemoine a beaucoup lu, ses livres en font foi; à chaque page, il cite quelque auteur et presque toujours les citations sont heureusement amenées, mais il paraît

se fier trop à sa mémoire, et Racine ne lui pardonnerait pas d'ajouter un pied à l'un de ses vers en mettant —

"..... Pendant les horreurs d'une profonde nuit." au lieu de:

"Pendant l'horreur d'une profonde nuit."

Virgile se boucherait les oreilles s'il entendait réciter: "Non nostrum tantum componere lites," au lieu de: "Non nostrum inter vos tantas componere lites."

Au reste, M. Lemoine a suivi l'exemple de la Société St. Jean Baptiste de Québec, qui a choisi pour devise: *Labor improbus omnia vincit* au mépris de la bonne construction latine et du poète qui avait dit:

"..... Labor omnia vincit

Improbos.

D'autres citations sont inutiles ou mal choisies, et l'on aimerait à voir disparaître un plat monorime en ce d'Albert Millaud. Si l'auteur veut nous faire lire de mauvais vers, il s'en trouve en abondance chez nous, nul besoin d'en emprunter aux étrangers.

L'on aime l'auteur plein d'adresse qui sait passer habilement d'un sujet à un autre et nous préparer toujours à ce qui va suivre. M. Lemoine ne possède pas cet art des transitions. Il change brusquement de discours sans vous en prévenir, et de la Haute-Ville vous précipite en bas du cap, sans suivre la Côte de la Montagne, comme dans le passage suivant: "Dans la rue de la Fabrique, là, dit-on, où est le magasin de MM. Blouin & Fisher, selliers, pensionnait en 1810 l'héroïque général Bock, illustré par Queenstown, autant que son contemporain de Salaberry, par Châteauguay. La Basse-Ville donc, que de souvenirs historiques n'éveille-t-elle pas?"

La tournure de la dernière phrase est en outre vulgaire, et c'est un autre défaut de l'auteur de souvent laisser le style noble ou élégant, pour parler un langage un peu trivial, et dont il ne doit pas se servir dans la conversation.

Je sais que la mode de notre siècle est d'avoir de ces allures communes; les écrivains français vivant quasi toujours dans le demi monde, et conversant le plus souvent avec des grisettes, prennent naturellement le langage grossier de mauvais lieux; malheureusement nous les imitons en dépit du bon goût et de la simple délicatesse. La mode passera et les livres à la mode aussi, et il fait peine de voir les écrivains de talent céder à un sot préjugé pour obtenir d'éphémères applaudissements.

Je ne veux pas dire, certes, que M. Lemoine écrit d'une manière aussi basse que la plupart des littérateurs français; il est trop gentilhomme pour marcher jusqu'au bout sur leurs traces, mais il ne soigne pas assez son discours, et la dernière partie de son ouvrage surtout est très-négligée. On y trouve maintes anecdotes racontées dans un style trop familier. L'auteur donne pour excuse qu'il a voulu égayer le lecteur: je crois qu'il n'a pas atteint son but. Ses digressions sur les hôtels, le clan des Fraser, les tremblements de terre, choquent le goût. Quelques traits, comme l'épithète de *John Shaw*, semblent n'être dans le livre que par une erreur de typographe, tant ils se rapportent peu au sujet; et M. Lemoine s'évertue pour arriver à citer un éreintement *géométrique* très drôle, mais qui n'est qu'un hors-d'œuvre. On cherche dans l'*Album* des anecdotes, des souvenirs canadiens, et pas autre chose.

L'auteur dit quelque part, qu'il est un peu poète sans qu'on le sache, j'ajouterais qu'il l'est souvent sans qu'il s'en doute lui-même. S'il parle d'autrefois, de ce passé qu'il aime et connaît, ses récits sont pleins de poésie; les peintures qu'il fait des anciens canadiens sont charmantes sous tous rapports, et l'on souhaiterait que l'écrivain ne sortit pas de ces limites et se débarrassât des détails qui le gênent, et qui sont loin de servir à la gloire même actuelle de l'auteur.

OCTAVIO.

JEAN NICOLET.

(Suite et fin.)

Sous M. de Montmagny, la pensée qui présidait à l'administration de la colonie était indifférente aux découvertes, et selon toutes les apparences, il était plus dans les habitudes de M. de Champlain que dans celles de son successeur de s'enquérir de ce qui se passait à cinq ou six cents lieues de Québec, dans les contrées de l'Ouest, et d'y envoyer des explorateurs. Raison de plus pour que Nicolet n'ait pas été envoyé au Mississippi après l'année 1635 où mourut Champlain.

Néanmoins, les découvertes de Nicolet devaient donner le branle à tout un mouvement pour atteindre les limites du continent dans la direction du Pacifique. Longtemps les Français pensèrent y réussir en se dirigeant à l'aide du Mississippi; c'est à des trifluviens, les La Verendrye, qu'était réservé l'honneur de pousser le plus loin les explorations de l'Ouest sous le gouvernement français.

En 1640, un Anglais du nom de Dermer, entreprit de chercher un chemin pour se rendre à la Chine à travers le nord de l'Amérique. Il en était à explorer le Saguenay lorsque le Père Vimont nous le montre dans sa relation comme un écervelé qui ne sait pas le premier mot de la chose qu'il cherche. "Quand il aurait trouvé la mer du nord, écrit-il, il n'aurait rien découvert de nouveau, ni rencontré aucune ouverture au Nouveau-Mexique. Il ne faut pas être grand géographe pour reconnaître cette vérité." Ce qui prouve que les Français voyaient déjà assez clair sur la carte de l'intérieur du continent.

La Relation de 1640 ajoute, parlant de la région qui est au-delà du lac Huron:

"Ce serait une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées. Nos pères qui sont aux Hurons,

invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusque à ces gens de l'autre mer dont j'ai parlé." Dans la pensée des Français, les Gens de Mer, à la recherche desquels Nicolet s'était mis, devaient être voisins du Pacifique.

La relation du Père Le Jeune indique clairement le désir que l'on avait de reconnaître ces contrées. Nous savons du reste que l'on ne tarda pas à se mettre à l'œuvre. En 1641, le lac Supérieur, le lac Érié et certaines parties des terres du sud-ouest virent arriver les missionnaires et les trafiquants de pelleteries.

Les Nadouesioux (Sioux) et les Assiniboels visités par Nicolet étaient les deux peuples les plus à l'ouest de tous ceux que le Père Vimont mentionne à propos de son voyage. L'idée de se rendre dans leur pays par la voie la plus directe paraît avoir conduit les Pères Rymbault et Jogues, dès l'année 1641, à entreprendre le voyage qui leur fit découvrir le lac Supérieur. Sept ou huit années plus tard, les Français étaient déjà en rapport avec les Sioux par Chaguamigon qui est à l'extrémité sud du lac Supérieur, mais quatre-vingt-dix ans devaient s'écouler avant que Pierre de la Verendrye eût poussé ses découvertes jusqu'à la rivière des Assiniboines, située à l'ouest du lac, et que Nicolet n'a certainement pas visité, quoiqu'il ait pu rencontrer des Sauvages du territoire qu'elle arrose.

Revenons à notre héros et à sa famille.

Le 1er avril 1642, aux Trois-Rivières, le Père Poncet baptise Marguerite, enfant de Jean Nicolet. Parrain: Jacques Hertel; marraine: Madame Jeanne Le Marchand, veuve Le Neuf. Le parrain et la marraine étaient deux des plus notables personnages de la place. Leur filleule est la première fille inscrite au registre des Trois-Rivières qui se soit mariée.

Le 3 juillet suivant, le Père de Brebeuf baptise aux Trois-Rivières, François Hertel (fils de Jacques) qui fut plus tard surnommé le Héros. La marraine est Marguerite Couillard, femme de Jean Nicolet. Echange de *compérage*.

La guerre des Iroquois fournissait souvent à Nicolet des occasions de montrer son zèle pour le service du roi et de la religion; l'histoire a enregistré le trait suivant qui ne manque pas de grandeur:

Une troupe d'Algonquins des Trois-Rivières ayant capturé un Sokokiois (Sauvages de la Nouvelle-Angleterre dont la nation était alliée aux Iroquois) l'amena en cette place pour le tourmenter. C'était le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré à la barbarie des hommes, des enfants et des femmes, — ces dernières n'étaient pas les moins féroces à ces sortes de supplices. La plupart de ces Sauvages étant païens, conséquemment peu susceptibles de suivre les avis des missionnaires, on se trouva fort en peine de savoir comment délivrer le prisonnier. Nicolet eut pu être d'un grand secours en cette circonstance, mais il était parti depuis quelques semaines pour aller à Québec remplacer momentanément M. Olivier Le Tardif, commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui passait en France.

Les historiens qui ont fait de Nicolet un commis-général de la Compagnie se sont trompés. M. Gand, qui remplissait cette charge, mourut en activité l'année 1641; son successeur fut Le Tardif; Nicolet, qui était l'interprète et apparemment le principal employé du poste des Trois-Rivières, n'exerça la charge de commis-général qu'en remplacement de Le Tardif, comme on vient de le voir.

Le Père Le Jeune, montant aux Trois-Rivières à l'époque où y arrivait le prisonnier en question, intercédait vainement pour lui auprès de ses bourreaux; mais ceux-ci répondirent aux remontrances par de nouveaux tourments infligés à leur victime. M. des Rochers, gouverneur de la place, voyant qu'il n'obtenait rien de ces forcenés, envoya un canot à Québec avertir le Gouverneur-général et solliciter l'intervention de Nicolet. Le généreux interprète, n'écouterant que son cœur, se jeta dans une chaloupe, avec M. de Chavigny, et deux ou trois autres Français qui allaient à Sillery, où demeurait M. de Chavigny. C'était à la fin d'octobre, sur les sept heures du soir, au milieu d'une tempête épouvantable. Ils n'étaient pas arrivés à Sillery qu'un coup de vent du nord est chavira la chaloupe. Les naufragés s'accrochèrent à l'embarcation renversée sans pouvoir la remettre à flot. Alors Nicolet s'adressant à M. de Chavigny, dit: "Sauvez-vous, vous savez nager, je ne le sais pas. Je m'en vais vers Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille." La chaloupe n'était pas loin d'une roche située assez près du rivage déjà bordé de quelques glaces en cette saison, mais l'obscurité ne permettait pas de distinguer les objets. M. de Chavigny se jeta seul à la nage et atteignit la terre avec beaucoup de peine. Les malheureux qui restaient accrochés à la chaloupe se virent emportés par les vagues à mesure que le froid les gagna.

La perte de Nicolet fut vivement regrettée car il s'était concilié l'estime et l'affection non-seulement des Français, mais encore des Sauvages. "Il était également et uniquement aimé des Sauvages et des Français. Il conspirait puissamment, autant que sa charge le permettait, avec nos Pères, pour la conversion de ces peuples, lesquels ils avait manier et tourner où il voulait, d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil." (Relation de 1643.) Souvent déjà, il s'était exposé au danger de la mort pour des motifs de charité. "Il nous a laissé, observe le Père Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié et viennent de la vie apostolique et laissent une envie aux plus fervents religieux de l'imiter."

L'acte qui suit est tiré des registres de Québec: "Le 29 octobre, on fit les funérailles de M. Nicollet et de trois hommes de M. de Chavigny, noyés dans une chaloupe qui allait de Québec à Sillery: les corps ne furent point trouvés." La Relation de 1643 dit "deux hommes," tandis que le registre porte "trois." L'abbé Tanguay en nomme deux: Jean Ferré et Noël Girardeau.

Cette mort créait pour la première fois un vide de ce genre au milieu du petit cercle de Français (quinze colons dont dix mariés) résidant aux Trois-Rivières.

La veuve de Nicolet se maria, à Québec, en 1646, à Nicolas Macard dit Champagne.

Sur la flotte de 1647, M. Gilles Nicollet, prêtre, retourna en France.

En 1656, à l'âge de quatorze ans, la fille de Nicolet, son unique enfant, épousa, à Québec, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, dont le fils, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, devint officier dans les troupes, se distingua par ses longs et utiles services dans l'Ouest, à partir de 1685 ou 1690, et fut un digne contemporain de Nicolas Perrot, de même qu'un noble rejeton de son grand-père Jean Nicolet.

A la suite du voyage de Nicolet et des entreprises des missionnaires, les peuples d'au delà des grands lacs, dans la direction du Mississipi et du Missouri, commencèrent à être connus. En 1654, il descendit même aux Trois-Rivières une flottille de traite considérable qui venait de quatre cents lieues et montée par cent-vingt Sauvages qui n'étaient jamais venus aux rives du Saint-Laurent, vers les Français. On les appelait Outaouacks qui était le nom appliqué à plusieurs tribus de ces contrées. Ils furent suivis par deux jeunes Français qui se rendirent avec eux dans leur pays et qui revinrent avec une seconde flottille de traite deux ans après. La Relation de 1656 dit que l'on avait souvenance d'avoir vu parmi ces nations "une assemblée de trois mille hommes qui se fit pour traiter de la paix au pays des Gens de Mer." C'était sans doute l'une de celles tenues par Nicolet vingt ans auparavant.

Le colonel Wood, de Virginie, qui habitait la rivière James, découvrit, dit-on, en diverses excursions, de 1654 à 1664 plusieurs branches des grandes rivières de l'Ohio et du Mississipi.

On souvient aux Etats-Unis, que le colonel Wood découvrit le Mississipi en 1654 et que le capitaine Bolton s'y rendit en 1670.

Ce qui est bien certain c'est que les Français ont eu connaissance de ces régions avant Wood et avant 1654. Les preuves abondent. Outre le voyage de Nicolet, nous voyons que l'année même du premier voyage de Wood, les nations de l'Ouest descendent jusqu'aux Trois-Rivières. Il faut bien croire qu'elles avaient été découvertes par les Français, car il est difficile de supposer des Sauvages "découvrant" les établissements français situés à plusieurs centaines de lieues de leur pays.

M. Pierre Margry appuie fortement les droits de Nicolet à la découverte d'une étendue considérable de pays au sud-ouest du lac Michigan: "Les peuples que le Père Vimont dit avoir été pour la plupart visités par Nicolet sont les Malhomins ou gens de la folle-avoine, les Ouinipigons ou Pjans, les Poutéouatamis, les Illinois, les Sioux, et les Assiniboines. Ce sont là des noms bien connus de ceux qui ont étudié l'histoire ancienne de l'Amérique du Nord, et rien ne peut mieux nous expliquer la route véritable de Nicolet que le récit de l'exploration de la baie des Puans en 1670, par le Père Allouez, exploration dans laquelle ce Père trouva les Ousakis, les Poutéouatamis, les Maskoutins, les Ouinipigons, et les Miamis établis, dit-il, dans un très beau lieu, où l'on voit de belles plaines et des campagnes à perte de vue. Leur rivière, ajoute-t-il, conduit dans la grande rivière nommée Mississipi. Il n'y a que six jours de navigation."

Espagnols, Anglais et Français se sont mis sur les rangs pour obtenir de l'Histoire qu'elle les reconnaisse comme les découvreurs du Mississipi. De Soto en 1540, Wood en 1654, Bolton en 1670, Jolliet et Marquette en 1673, Hennepin en 1680, et enfin La Salle en 1682.

La gloire de la grande découverte appartient à Jolliet et Marquette, il n'en faut plus douter. Mais n'allons pas croire qu'ils furent les premiers Français qui osèrent s'aventurer dans cette direction. Le voyage de Jean Nicolet, accompli en 1634, leur avait ouvert la voie.

Les trois points principaux de mon article sont ceux-ci: 1o Nicolet est le premier Français connu qui soit allé au Mississipi; 2o Son voyage a eu lieu en 1634-35; 3o Ses découvertes n'ont pas été sans résultat comme celles de De Soto, du Col. Wood et du Capt. Bolton.

J'en conclus que Nicolet mérite une large place dans l'histoire de la découverte du Mississipi.

"Feuilletons les annales de la Nouvelle-Angleterre, dit M. Ferland, (1) et nous y trouverons précieusement conservée l'histoire d'hommes considérés comme remarquables, parce qu'ils osèrent s'avancer les premiers jusqu'à cinquante ou soixante lieues des côtes de la mer. Chez nous, on connaît à peine le nom d'un Français du Canada (Nicolet) qui, dès les premières années de la colonie, avait déjà pénétré bien loin dans les régions inconnues de l'Ouest. Nicolet ne s'amuse pas comme les Anglais de Plymouth et de Boston, à tâtonner autour des établissements européens. S'embarquant sur le frêle canot d'écorce, il remonte les rapides de l'Ottawa, pénètre, au moyen de petites rivières, des lacs et des portages, jusqu'au lac Huron, qu'il traverse, et visite une partie du lac des Illinois (aujourd'hui Michigan.) De la Baie-Verte, où il est environné de tribus remuantes et inconnues, il poursuit sa route vers l'Ouest, remonte la rivière aux Renards, passe, par un portage assez court, à celle du Wisconsin, et vogue enfin sur les eaux qui appartiennent au vaste bassin du Mississipi. Il s'arrête à près de quatre cents lieues du fort de Québec, après avoir reconnu la côte septentrionale du lac Huron, et une partie des pays qui forment les Etats du Michigan et du Wisconsin. Ce voyage et ses découvertes auraient suffi pour former la réputation de cinq ou six traiteurs chez nos voisins."

Avant de terminer, voyons s'il reste dans le pays des traces de l'existence de Jean Nicolet.

"Noble homme Jean Nicolet de Belleborne," comme le qualifie l'abbé Tanguay, a laissé son surnom au ruisseau "Belleborne" qui traversait sa terre (plus tard le *bois Gomin*) sur la route actuelle de Sainte-Foye, près Québec, et qui, aujourd'hui, borne un côté de la propriété de l'auteur des *Maple Leaves*. Cette terre, concédée à Nicolet et à Olivier Le Tardif, interprète, mesurant cent soixante arpents.

(Il faut noter que le village de Nicolet qui se trouve

dans le Minnesota, doit son nom à un ingénieur français qui a passé par là depuis une trentaine d'années, et non pas à notre Jean Nicolet comme on l'a cru.)

Le nom de famille de Nicolet paraît s'être introduit en Canada avec le départ de M. Gilles Nicollet, prêtre déjà cité, mais le respect que le digne interprète avait dû mériter parmi les trifluviens engagea ceux-ci à perpétuer son souvenir. L'exemple avait été donné dès avant sa mort; nous lisons dans la *Relation* de 1637, que la rivière Saint-Jean, près Montréal, (la rivière Jésus) tire son nom de Jean Nicolet. Aujourd'hui nous avons la rivière, le lac, les chûtes, le village, la ville, le collège et le comté de Nicolet. La rivière Nicolet est formée de deux rivières qui gardent chacune ce nom; l'une au nord est sort d'un lac appelé Nicolet, dans le comté de Wolfe, township de Ham; l'autre, celle du sud-ouest, qui passe dans le comté de Richmond, a donné le nom de Nicolet à un village situé sur ses bords, dans le township de Shpton. Ce village que les Anglais nomment "Nicolet Falls" est un centre d'industrie prospère. La ville de Nicolet, ainsi que le collège de ce nom, sont situés près de la décharge des eaux réunies de ces deux rivières au lac Saint-Pierre.

J'ai pu constater que peu d'années après la mort de Jean Nicolet, les trifluviens donnaient déjà son nom à la rivière en question, malgré les soins que prenaient les fonctionnaires civils de ne désigner cet endroit que par les mots "la rivière de Laubia ou la rivière Cressé." M. de Laubia ne concéda la seigneurie qu'en 1672, et M. Cressé ne l'obtint que plus tard, mais avant la possession de ces deux seigneurs, la rivière qui y coule portait le nom de Nicolet, et l'usage en prévalut en dépit des tentatives faites pour lui imposer d'autres dénominations.

Octobre 1873.;

BENJAMIN SULTE.

NOTE.— Mon texte donne à entendre que le dernier doute relativement à l'endroit où se décharge le Mississipi fut levé par d'Iberville, en 1682, lorsqu'il découvrit l'embouchure de ce fleuve. Il faut comprendre que La Salle avait descendu le cours du fleuve en 1682, et s'était avancé assez loin sur ses eaux pour constater qu'il se rendait au golfe du Mexique. Dix-sept ans plus tard, d'Iberville entreprit de trouver par mer, l'entrée du fleuve et il y réussit comme l'on sait.

UN ERREUR.—A la page 540, 2me colonne, fin du 6me alinéa, lisez: "Jean Nicolet se sentait peu disposé," au lieu de "Jean Nicolet se sentait disposé."

## REVUE ETRANGERE.

### FRANCE.

La session de l'Assemblée nationale a été ouverte le 5 courant par le président MacMahon. La plupart des membres étaient à leur poste. Il y avait sept cents députés présents. Le télégraphe nous a transmis une analyse imparfaite du message présidentiel envoyé par le Maréchal MacMahon. Ce document fait allusion à la tranquillité dont la France a joui dans ces derniers mois. Le président félicite en outre l'Assemblée de la libération du territoire. Il constate que l'Europe a vu avec plaisir la France recouvrer son indépendance, parce qu'elle croit le peuple français sérieusement résolu à rester en paix. L'Assemblée aura à discuter les projets de loi constitutionnels énoncés à la dernière session. Le président n'a pas à intervenir dans cette discussion; il n'a qu'une chose à faire, qu'un devoir à remplir, veiller à ce que l'on ne sorte pas de la légalité dans le cours des procédés et à ce que la décision de l'Assemblée souveraine soit respectée. Comme il présume que la Chambre ne trouvera pas le moment favorable pour établir un régime définitif et qu'elle voudra continuer dans le provisoire actuel, il veut faire connaître les conditions auxquelles il consentira à une prolongation de ses pouvoirs présidentiels. Le gouvernement manque de force et d'autorité. Les pouvoirs sont soumis à une discussion continuelle et sont sujets à être modifiés à chaque instant. Un tel état de choses cause une incertitude et un malaise qui nuisent au pays et inspirent de la défiance aux étrangers. En conséquence, le président exige que l'exécutif soit reconstitué sur des bases plus solides et que ses pouvoirs et sa force soient en rapport avec la haute mission qu'il a à remplir. En un mot le Maréchal MacMahon ne veut plus jouer le rôle de pis-aller, et il ne restera à la présidence que si on lui confère les pouvoirs d'un président sérieux.

Aussitôt après la lecture de ce message, la Droite proposa la prolongation des pouvoirs de MacMahon pendant une période de dix années, et le renvoi des projets de loi constitutionnels à un nouveau comité de Trente. Cette motion fut appuyée par une forte majorité.

La Gauche fit une contre-motion s'opposant au maintien du provisoire et demandant un appel au peuple sur la question de la forme du gouvernement. Cette contre-motion reçut l'appui de M. Thiers, de M. Grevy, et des Bonapartistes. Elle fut perdue sur division. Une autre motion, faite par M. Dufaure, et demandant la discussion immédiate des projets de lois constitutionnels fut rejetée par 362 voix contre 342; ce qui donne à la Droite une majorité de 20.

Comme on le voit, l'attente générale a été trompée. Ce n'est pas la restauration de la monarchie qui a été proposée, mais le maintien du provisoire républicain. Le message de MacMahon et les réformes qu'il suggère indiquent suffisamment que les institutions actuelles seront consolidées au lieu d'être renversées. On croit que le président a l'intention de demander la formation d'une Chambre Haute. C'est le projet émis par M. Thiers avant sa chute. Les Monarchistes qui croyaient voir dans la création d'une Chambre Haute la consolidation du régime républicain, s'opposèrent à ce projet et renversèrent M. Thiers qui n'était pas assez ami du provisoire.

Actuellement, c'est la Droite qui demande le maintien du *statu quo* et la Gauche qui réclame l'établissement d'un régime définitif. Du comte de Chambord, il n'est pas du tout question. On croit que c'est l'inflexibilité de ce prince, qui a empêché les Monarchistes de mener leur plan de restauration à bonne fin.

Les Monarchistes constitutionnels n'ont pas cependant perdu tout espoir de voir la monarchie se rétablir. On prête à M. de Broglie, leur chef, un plan curieux qui ne tendrait à rien moins qu'à conduire la France à la monarchie orléaniste, en passant par le *stathouderat* du duc d'Aumale.

Il y a des signes certains de l'existence de ce plan. M. de Broglie n'aurait proposé la prolongation du *statu quo* que dans le dessein de faire remplacer plus tard MacMahon par le duc d'Aumale, qui commencerait par être *stathouder* et finirait comme finissent ordinairement les princes présidents, par un coup d'état.

Ce plan aurait de grandes chances de réunir une majorité. Outre l'appui du Centre droit que commande M. de Broglie, il recevrait encore celui du Centre gauche, dont le chef, M. Léon Say, s'est déclaré favorable à une restauration monarchique sur la base des principes constitutionnels de 89.

## ALLEMAGNE.

La persécution religieuse se poursuit activement en Allemagne, comme en Italie et comme en Suisse. M. de Bismark fait une guerre à outrance aux catholiques. Il est en train d'imiter les révolutionnaires de 1792 et d'avoir ses évêques et ses prêtres *constitutionnels*. Il vient de signifier aux prélats de l'empire d'avoir à se soumettre à ses ordres et jurer respect à la *constitution* ou de résigner leurs sièges. Le puissant chancelier marche à sa perte en suivant cette voie. L'histoire est là pour apprendre aux puissants que leur puissance croît et décroît en raison directe de leur respect pour les droits sacrés de l'Eglise. Tous ceux qui ont porté la main sur l'arche sainte de la religion ont été renversés.

Le câble nous a appris récemment la mort du vieux roi Jean de Saxe. Ce prince, représentant de l'ancienne et puissante maison de Saxe, qui a fourni des Empereurs à l'Allemagne et des rois à la Pologne, faisait depuis plusieurs années partie de la cour royale de Guillaume de Prusse. La Saxe, érigée en royaume par Napoléon Ier, qui voulait amoindrir l'Autriche, a été agrégée à l'empire prussien par M. de Bismark. Le roi Jean appartenait à la maison de France par sa mère, qui était une princesse de Bourbon. Cela ne l'a pas empêché de marcher sous les drapeaux du roi de Prusse et de faire la guerre à la France.

La session du Reichsrath autrichien a été ouverte jeudi par l'Empereur François-Joseph.

## ETATS-UNIS.

La campagne électorale pour le choix de nouveaux fonctionnaires et officiers publics est terminée dans la plupart des Etats de l'Union. Le résultat est, en général, favorable au parti gouvernant. Le parti démocrate est lent à reprendre de la popularité. Le peuple américain paraît se trouver dans l'heureuse condition d'avoir à choisir entre deux maux également fâcheux. Entre les Républicains qui le volent à Washington et les démocrates qui le pillent à New York, il hésite à se prononcer et il redoute de changer par crainte de tomber de Carybde en Scylla. Les deux partis ne sont certainement pas plus respectables l'un que l'autre. Mais, sous le règne des Républicains la centralisation accomplit rapidement son œuvre et les libertés des Etats sont de plus en plus restreintes.

C'est un enseignement pour les nations auxquelles les Américains tendent les bras. Les fœnés d'Irlande éclairés sans doute par la vue de ce qui se passe de ce côté-ci de l'océan, viennent de se prononcer contre toute idée d'annexion avec la grande confédération, qui ne sera bientôt plus fédérale que de nom.

Le président Grant a lancé dernièrement une proclamation solennelle, ordonnant que le 28 novembre prochain soit un jour d'action de grâces par toute la république. Le pieux général invite tous ses sujets à ce réunir ce jour-là dans leurs temples respectifs, pour remercier Dieu des jours prospères qu'il accorde à la nation et pour le prier de lui continuer ses faveurs et sa protection.

Le président Grant et sa bureaucratie peuvent avoir des remerciements à offrir pour la manière dont le génie du mal favorise leurs entreprises. Mais nous doutons fort que les victimes de leurs oppressions, les citoyens de la Louisiane, par exemple, aient à se féliciter de la position qui leur est faite et soient d'avis que la condition de la république est prospère.

Le président Grant, levant les yeux au ciel pour appeler la faveur céleste sur ses iniquités, nous fait l'effet de l'empereur Guillaume ordonnant des actions de grâces au Dieu tout-puissant après une guerre de carnage et d'horreurs.

## MEXIQUE.

Il vient de s'opérer une véritable révolution au Mexique. Le Congrès Mexicain, réuni dans la capitale, a décrété, entre autres mesures radicales, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté absolue de religion, le mariage civil, l'abolition du serment religieux. Les ordres monastiques ont en outre été prohibés et déclarés hors la loi, et il a été interdit à toute congrégation religieuse de posséder des biens quelconques. Le serment devra être remplacé par une simple promesse qui sera garantie par des châtimens en cas de violation.

On voit que la législation Mexicaine n'y va pas de main-morte. Un tel acte d'audace et d'impudence, nous montre à quel degré d'abaissement et d'impiété est arrivé le Mexique. Le président Lerdo de Tejada est encore plus impie que son prédécesseur Juárez, qui n'avait rien osé de pareil. Il y a à peine quelques années, au Mexique, le catholicisme était la religion d'état, et la loi interdisait aux sectes dissidentes d'avoir des clochers sur leurs églises, qui ne devaient pas se distinguer des maisons ordinaires.

Le clergé mexicain a protesté hautement contre la conduite du Congrès et il a déclaré excommuniés tous ceux qui se soumettraient à la nouvelle législation. Le Congrès a répondu en signifiant aux jésuites d'avoir à laisser dans un court délai l'Etat mexicain.

La persécution religieuse règne aussi dans la Guatémala, république voisine du Mexique, et elle menace de s'introduire au Brésil.

A. GÉLINAS.

Les Pilules de Dr. Colby sont un remède radical contre les maladies des intestins.

## CHRONIQUE.

M. F. X. Trudel, M. P. P., est nommé sénateur à la place de l'hon. L. Renaud, son beau-père.

M. T. K. Ramsay remplace le juge Drummond, démissionnaire, à la Cour d'Appel. M. Ramsay est sans contre-dit une des plus belles intelligences de ce pays.

Les orangistes de Toronto viennent de protester contre l'entrée en Chambre de Louis Riel, député de Provencher, et aussi contre la proposition de M. J. P. Lantier, qui demande une amnistie. Ils ont décidé, en outre, d'adresser une copie de ces résolutions au chef de l'opposition, M. Mackenzie, qui est aujourd'hui le chef du gouvernement.

Le Parlement a été prorogé vendredi dernier pour la forme au 17 décembre, mais ne se réunira pas avant la mi-février.

On dit que M. Dorion et M. Fournier seront nommés juges après la prochaine session, et céderont leur portefeuille, le premier à M. Geoffrion ou M. Jetté, le second à M. Joly.

On assure que quatre ou cinq députés appartenant au parti *national* ont adressé une lettre collective à M. Mackenzie, lorsque le ministère était en voie de formation, lui déclarant qu'ils n'accorderaient leur appui au nouveau gouvernement que si M. Jetté était appelé à en faire partie.

Les nouveaux ministres dans notre province seront élus par acclamation; excepté peut-être M. Dorion qui aura, paraît-il, M. Coupal pour adversaire dans le comté de Napierville.

On dit que M. Mackenzie aurait d'abord décidé de donner un portefeuille à M. Joly, mais que ce dernier s'est effacé devant M. Fournier qui faisait valoir ses titres.

Il y a rivalité entre M. Holton et M. Huntington pour le portefeuille destiné au représentant de la minorité anglaise de notre province. Le premier fait valoir ses anciens services, le second ses services plus récents dans l'affaire du Pacifique. Pour trancher la difficulté, M. Mackenzie s'est adressé à M. Galt, qui a refusé de rentrer dans la politique.

M. Donald A. Smith, de Manitoba, et M. Laird, de l'Île du Prince Edouard, sont ceux qui ont déterminé positivement la retraite du ministère. En les entendant se prononcer contre lui, Sir John a déclaré de suite qu'il allait envoyer sa démission.

Le dernier combat a eu lieu entre Sir John et M. Blake deux adversaires dignes de se rencontrer en champ clos. Cette lutte a été magnifique. Tout le monde s'accorde à dire que Sir John a fait en cette circonstance un de ses plus beaux discours; la péroraison surtout est d'une grande éloquence. Il est tombé avec noblesse, montrant jusqu'à la dernière heure, comme le gladiateur mourant, à la fois son courage et l'élégance de ses formes.

M. Blake a marché au triomphe d'une façon vraiment magistrale. Son discours est un des beaux monuments de l'éloquence parlementaire au Canada.

M. Fournier va être obligé de renoncer à son mandat à la chambre locale. Le candidat à sa place sera M. Lange-lier, professeur à l'Université Laval.

Les nouvelles de Manitoba sont mauvaises. M. Clark vient de faire passer une loi établissant de nouvelles circonscriptions électorales qui permettront à la population anglaise d'élire 18 députés sur 24. M. Clark a peut-être par là jeté la semence d'une nouvelle révolution au Nord-Ouest.

Avant de se retirer le cabinet-Macdonald a nommé M. Tilley, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, M. Crawford, lieutenant-gouverneur d'Ontario, M. Hugh Macdonald juge en chef de la Nouvelle-Ecosse, et M. Haveland juge dans l'Île du Prince Edouard. Ces nominations, faites ainsi à la dernière heure, constituent un précédent conforme, paraît-il, à l'usage établi en Angleterre, mais tout à fait extraordinaire dans notre pays. On a dit que le gouvernement actuel se proposait de les annuler, mais cela est peu probable cependant.

Le dernier jour de la session a été marqué par un incident qui a beaucoup amusé la chambre. Sir John A. Macdonald sachant que la législature allait être prorogée à quatre heures par Son Excellence, sur le conseil des nouveaux ministres, crut que l'occasion était bonne pour prendre sa revanche des accusations que lui a valu la prorogation du 13 août dernier. Il se leva en conséquence après avoir appris de la bouche de M. Holton les noms des nouveaux ministres, et parla un peu de toutes sortes de choses. M. Holton qui voyait arriver l'heure où le sergent de la Verge Noire allait venir de la part du Gouverneur inviter la chambre à se rendre dans les salles du Sénat, voulut rappeler à l'ordre le chef de l'opposition. De là une discussion. M. Cauchon prend la parole, M. Huntington aussi. Et voilà que l'envoyé de Son Excellence se présente avec un message officiel qui coupe court aux débats, tout comme le 13 août. Tous les députés obéissent et se rendent au Sénat, mais l'opposition éclate en rires bruyants, et Sir John crie, tout comme M. Holton le 13 Août: *privilege, privilege!* Cette vengeance était de bonne guerre.

Ottawa possède un échevin, M. Heney, qui se trouve dans une situation singulière. La Chambre l'a fait appréhender sous l'accusation d'avoir voulu corrompre le député Cunningham, mais le ministère est tombé sur ces entrefaites, le parlement a été prorogé, et l'audacieux échevin reste avec son accusation sur les bras. Il ne pourra comparaître à la barre de la Chambre qu'à la prochaine session.

M. Heney peut toujours se consoler en songeant que bien des personnes croient, comme il l'affirme du reste, que la vertu de M. Cunningham n'a jamais été menacée.

Avant de laisser la capitale les députés de l'opposition ont eu une réunion privée dans laquelle ils ont unanimement choisi pour chef Sir John A. Macdonald et pour son lieutenant, en cas d'absence, l'hon. John Hyliard Cameron.

Sir John, dit-on, a prononcé à cette occasion un discours éloquent et a recommandé à ses amis d'accorder la plus grande latitude au nouveau Gouvernement, et de faire en sorte de mériter toujours le titre de *loyale opposition de Sa Majesté*. Mais il aurait été plus sévère à l'égard de ses partisans qui l'ont abandonné dans la dernière lutte pour entrer dans le cabinet Mackenzie. On lui prête cette parole: "Traquez-les partout où vous les trouverez."

On croit que le Gouverneur a promis à M. Mackenzie qu'il dissoudrait le parlement si le nouveau ministère n'avait une majorité suffisante à la prochaine session.

D'un autre côté, il est rumeur que les ministres actuels feront leur possible pour que Lord Dufferin soit rappelé prochainement en Angleterre.

La *Minerve* publie la dépêche suivante qui lui est adressée d'Ottawa et dont nous lui laissons la responsabilité:

"La plupart des citoyens marquants de cette ville se sont réunis, ce soir, comme oppositionnistes et ont résolu de s'organiser en association dans le but de favoriser les intérêts du parti. Ils doivent donner, la semaine prochaine, un grand banquet en l'honneur de Sir John.

"La publication de la *Gazette Officielle* qui contenait plusieurs nominations faites par le gouvernement de Sir John, a été arrêtée au moment où bon nombre de copies étaient déjà imprimées, et toute l'édition a probablement été détruite afin d'empêcher que ces nominations fussent confirmées.

"Tel a été le procédé préliminaire que les ministres ont employé pour conseiller son Excellence. Elle a refusé de se rendre à leur avis et une divergence d'opinion s'est établie entre elle et les aviseurs. Comme compromis ces derniers ont offert de consentir aux nominations de MM. Tilley, Crawford et Hugh Macdonald. On ne connaît rien du résultat.

"Sir John A. Macdonald était au Rideau Hall, samedi soir. Il ne s'est retiré que très-tard."

M. Elie Tassé a abandonné la rédaction du *Courrier d'Outaouais*, par suite de divergences d'opinions entre lui et le propriétaire sur l'attitude à prendre à l'égard du nouveau ministère. En sacrifiant ainsi ses intérêts à ses convictions, M. Tassé mérite le respect de tous les hommes d'honneur. On dit que notre confrère va se fixer à Manitoba.

## NOS GRAVURES.

## LE DR. TUPPER AUX COMMUNES.

L'hon. M. Tupper s'adresse à la Chambre avec cette éloquence fougueuse qui lui est propre; il parle de la grande affaire du Pacifique, et dans l'empressement du débat, il a laissé son siège et a fait un pas vers la Gauche. L'hon. M. Tilley et l'hon. M. O'Connor sont à ses côtés. Les députés écoutent avec attention, sauf M. Cauchon qui est en train de faire la conversation en arrière de M. O'Connor.

Le Dr. Tupper siège maintenant sur les bancs de l'opposition. Il doit être terrible dans l'attaque.

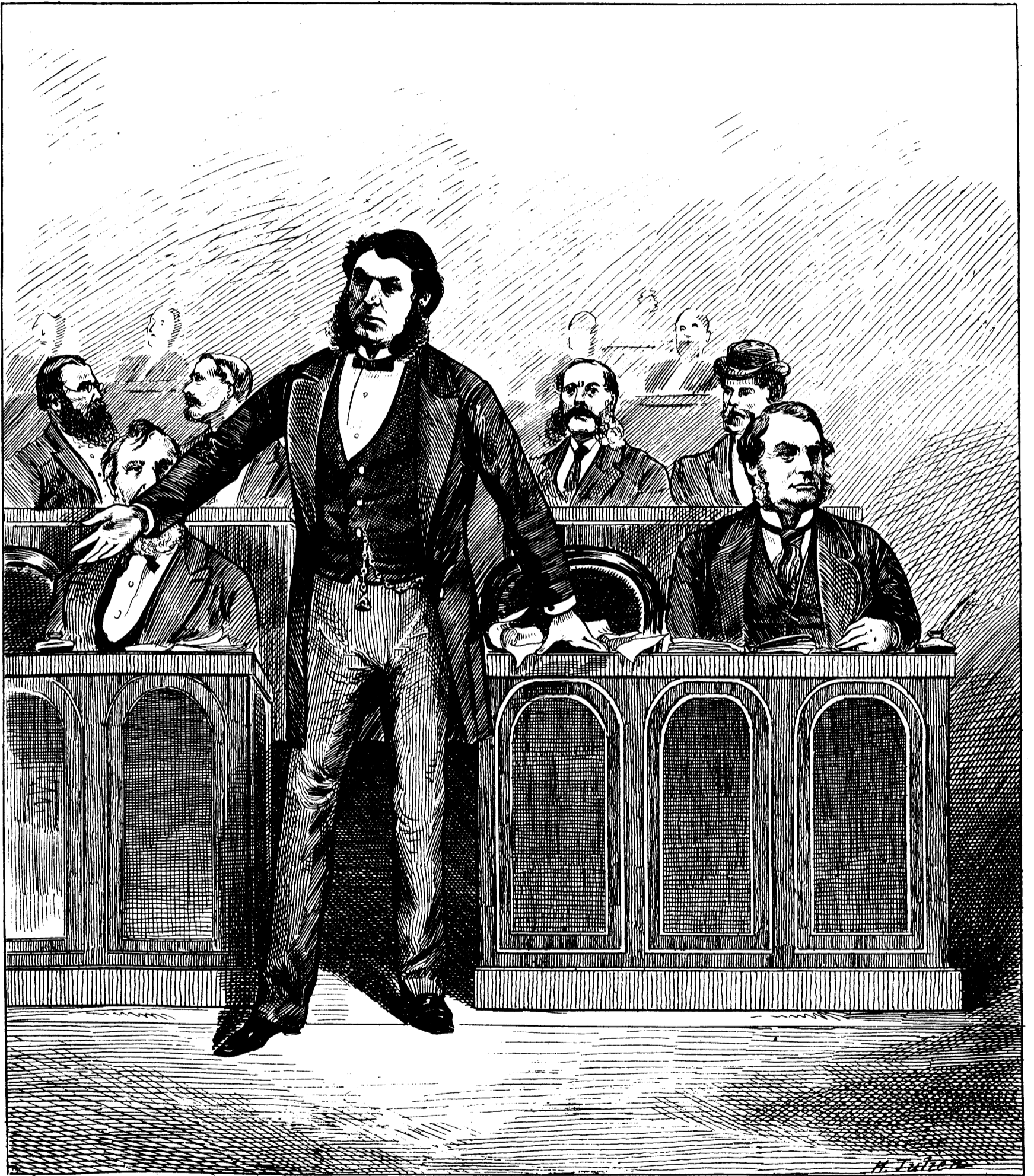
## LES DÉPUTÉS AU RUSSELL HOUSE.

L'hôtel Russell, durant la session fédérale, c'est une petite cité dans la cité d'Ottawa. C'est comme le pont d'Avignon, tout le monde y passe. Voulez-vous voir les gens de la Colombie? Entrez au Russell. Voulez-vous connaître les nouveaux annexés de l'Île du Prince Edouard? Entrez au Russell. Voulez-vous connaître les gros ou les petits bonnets de la politique ou du journalisme? Entrez au Russell. Tout le monde est là dans la grande salle: M. Hincks avec M. Pope, M. James Macdonald avec son journal, M. Palmer avec sa canne et son chapeau, M. Holton se chauffant près du poêle, M. Schultz fumant. Et si vous avez besoin d'un renseignement, ne vous gênez pas: le propriétaire, M. Gouin, est un gentleman qui se fera un plaisir de vous être utile, et M. St. Jacques est là d'ailleurs, au comptoir, toujours prêt à faire les honneurs de l'hôtel.

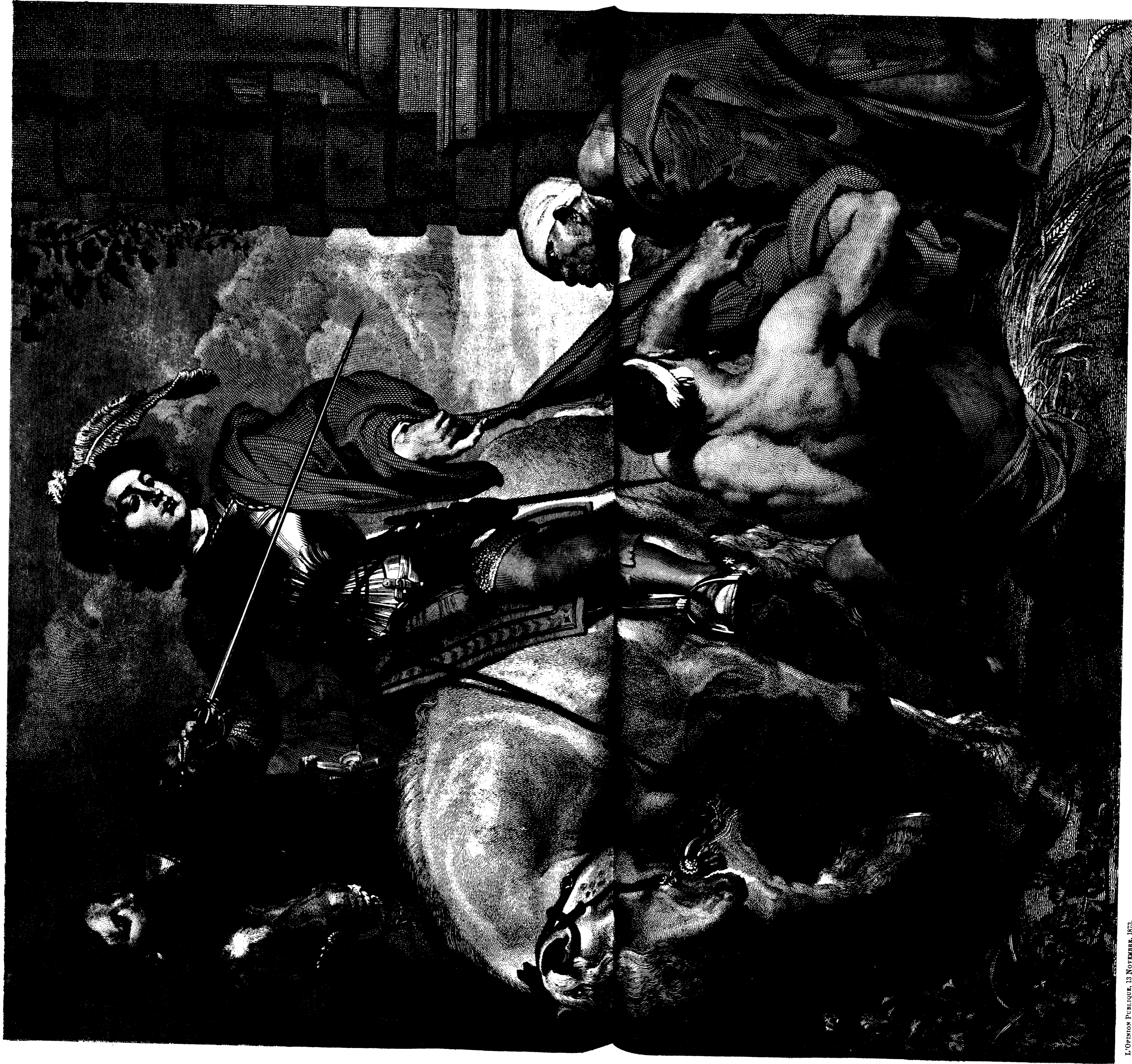
## ST. MARTIN.

L'illustre évêque de Tours, saint Martin, fut soldat de César avant d'être l'un des princes de l'Eglise; mais dans l'armée de l'empereur Constantin comme dans l'armée de Jésus-Christ, il donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, surtout de la charité. Notre gravure en représente un exemple célèbre, que son biographe Sulpice Sévère raconte en ces termes:

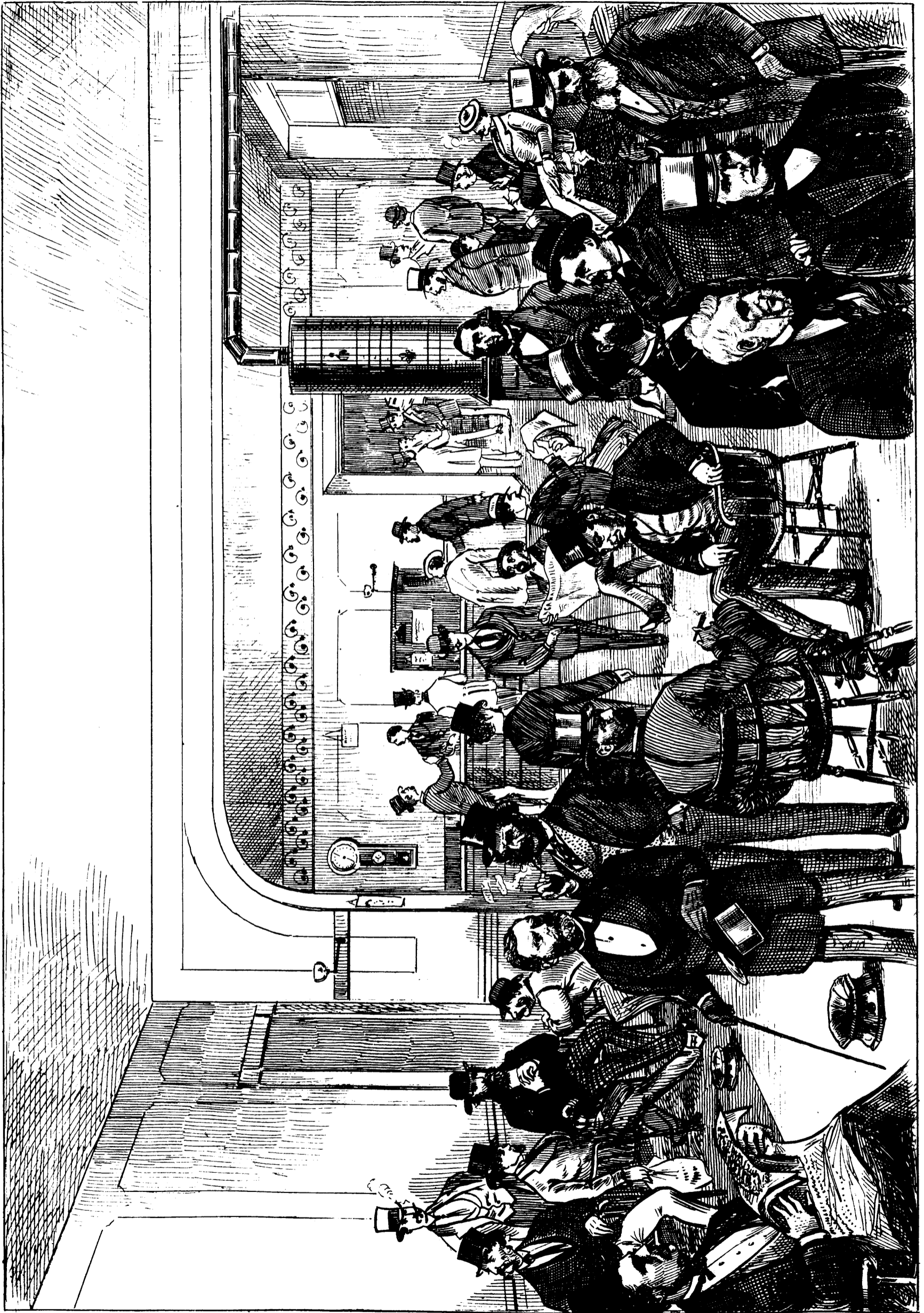
"Au milieu d'un hiver rigoureux où beaucoup de personnes périrent de froid, Martin rencontra un jour à la porte d'Amiens un pauvre presque nu, qui priait les passants d'avoir pitié de lui; mais personne ne faisait attention à lui. Que pouvait faire Martin lui-même? Il avait déjà distribué tous ces vêtements aux pauvres et n'avait plus que son manteau. Il saisit son épée, le coupe en deux, en donne la moitié au pauvre et se revêt de l'autre moitié. La nuit suivante, Martin vit pendant son sommeil Jésus-Christ vêtu de la moitié du manteau que le pauvre avait reçu. "Regarde-moi, lui dit le Seigneur, et recon- nais le vêtement que tu as donné."



LE DR. TUPPER PARLANT DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES.



ST. MARTIN PARTAGEANT SON MANTEAU AVEC UN MENDIANT.



LES DÉPUTÉS AU RUSSELL HOUSE.



## A NOS AGENTS.

Nous avons envoyé des circulaires à nos Agents, les informant qu'une copie de la Prime leur serait expédiée à titre d'échantillon.

Des arrangements que nous prenons en ce moment avec l'administration postale a retardé l'envoi de ces Primes, que nous expédierons dans quelques jours seulement.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 13 NOVEMBRE 1873.

## CHANGEMENT DE MINISTÈRE.

Le cabinet Macdonald a envoyé sa démission au Gouverneur-Général, mercredi. En faisant part de cette nouvelle à la Chambre, Sir John a prononcé les paroles suivantes :

« Le gouvernement a envoyé sa démission. Le gouvernement qui jusqu'à hier soir était l'aviseur de la Couronne, avait cru jouir du soutien de cette Chambre au point de pouvoir défier toute motion de non-confiance et administrer les affaires publiques d'une manière satisfaisante et approuvée. D'après les déclarations de cette Chambre et ce qu'on a appris plus ou moins officiellement à l'extérieur, nous avons raison de croire que nous ne sommes plus à la tête d'une majorité imposante. En conséquence il a été de mon devoir de me rendre aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général et de lui offrir respectueusement la démission du gouvernement actuel. Je dois répéter ce que j'ai déjà dit, il y a quelques jours, qu'aucune déclaration ne peut être faite par le Premier-Ministre relativement aux démarches de la Couronne sans avoir directement obtenu son assentiment et son consentement. Je suis donc, dis-je, chargé par Son Excellence et j'ai l'autorisation de sa part, d'annoncer qu'Elle a accepté la démission de l'administration actuelle, aussi de dire qu'Elle a mandé M. Mackenzie, chef de l'opposition, et l'a chargé de former un gouvernement. »

Après deux jours de négociations, M. Mackenzie a réussi à former un ministère, dont voici le personnel :

## POUR ONTARIO :

Mackenzie, Premier et ministre des Travaux Publics ; Blake, ministre sans portefeuille ; Scott, aussi ministre sans portefeuille ; Christie, secrétaire d'Etat ; Cartwright, ministre des Finances ; D. A. Macdonald, maître général des Postes ;

## POUR QUÉBEC :

Dorion, ministre de la Justice ; Letellier de St. Just, ministre de l'Agriculture et de l'Emigration ; Fournier, ministre du Revenu de l'Intérieur ;

## POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK :

A. J. Smith, ministre de la Marine et des Pêcheries ; Burpee, ministre des Douanes ;

## POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE :

Coffin, Receveur-Général ; W. Ross, ministre de la Milice ;

## POUR L'ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD :

Laird, secrétaire d'Etat pour l'Intérieur.

Il reste un portefeuille à donner au représentant de la minorité anglaise de la province de Québec.

Ce qui frappe à première vue dans la composition du nouveau cabinet, c'est que, d'abord, cinq des ministres, MM. Cartwright, Scott, Burpee, Coffin et Laird, étaient au moment de leur élection partisans de l'ancienne administration ; ensuite, c'est la position de M. Blake et M. Scott, qui porte le nombre des ministres à quinze au lieu de treize que comptait le précédent cabinet. M. Mackenzie a tenu à s'adjoindre M. Scott comme représentant des catholiques irlandais du pays ; mais on a beaucoup remarqué le fait qu'il ne s'était point adressé à M. Anglin. On suppose que la question épineuse des écoles du Nouveau-Brunswick n'est pas encore près d'une solution définitive. Quant à M. Blake, son entrée est toute naturelle. Le nouveau cabinet avait besoin de son nom. Et n'est-ce pas lui qui, en réalité, a tout le mérite de la victoire ? M. Mackenzie était le leader de l'opposition, il est vrai, mais on sait que plus d'un général doit ses succès à son chef d'état-major. M. Blake s'est fait longtemps prier, car on dit qu'il gagne comme avocat vingt mille piastres par année ; d'ailleurs, des hommes comme lui n'ont pas besoin de se hâter.

Mais ce qui nous intéresse surtout c'est de savoir comment notre province sera représentée dans le cabinet. M. Dorion a une grande réputation comme avocat ; on lui prête l'intention d'entrer résolument dans la voie des réformes judiciaires, et il devra recevoir dans cette entreprise difficile l'appui de tous les hommes bien pensants et en particulier du gouvernement local de Québec, qui a déjà commencé la besogne. M. Fournier est aussi un avocat très-distingué, mais on lui a confié un département où ses connaissances légales ne trouveront guère leur emploi. M. Letellier de St. Just passe pour un homme de tête, comme on dit. Les uns et les autres ont le tort de personnifier aux yeux du public la vieille école rouge ; ce sont trois radicaux qui, à cause de leurs antécédents,

ne devront avoir l'appui ni des conservateurs de la *Mi-nerve*, ni des conservateurs du *Nouveau-Monde*, ni même peut-être du parti national qui reconnaît M. Jetté pour chef. Les nationaux ont contracté dans l'opposition des alliances qu'il doivent vouloir porter dans le sein même du cabinet ; ils ont formé avant les élections une fraction indépendante de M. Dorion, et peut-être se diront-ils que se ranger aujourd'hui à sa suite purement et simplement serait de leur part une abdication. Le *Nouveau-Monde* indiquait la semaine dernière cette difficulté, en disant que si M. Jetté ou quelqu'un de son école n'obtenait pas un portefeuille, le ministère ne pourrait recevoir l'appui de cette province, et que ce serait alors le temps pour toutes les nuances du parti conservateur de s'unir et de se coaliser dans un but commun. Cette attitude du journal ecclésiastique porterait à croire que le clergé ne sera pas satisfait de la composition du ministère actuel.

En dehors de ces préoccupations, que les nouveaux ministres, du reste, tâcheront sans doute de faire disparaître, il est un fait dont la gravité ne saurait être méconnue ; c'est la position d'infériorité dans laquelle se trouve placée notre province par la composition du cabinet. Jusqu'à ce jour Ontario a eu cinq ministres et Québec quatre ; aujourd'hui Ontario en a six. Il est vrai que deux d'entre eux n'ont pas de portefeuille, mais ils ont tout de même un siège dans le cabinet, où leur influence devra se faire sentir. Cette infériorité renferme d'autant plus de danger pour nous que les ministres bas-canadiens ne commandent pas la majorité de la représentation de notre province. Or, c'est le nombre des partisans qui fait la force d'un homme politique. Même en supposant qu'Ontario n'eût pas un seul ministre de plus que nous, M. Dorion serait encore plus faible que M. Mackenzie dans le cabinet, parce que celui-ci parlera au nom d'une majorité et M. Dorion au nom d'une minorité seulement : quelle sera sa puissance Ontario ayant deux ministres de plus que notre province ? Dieu nous garde de mettre de l'esprit de parti dans ces considérations. Nous signalons un écueil, et le patriotisme de tous les hommes sincères, quel que soit leur parti, en éloignera notre province. On a dit souvent que le Bas-Canada était le pivot de la Confédération et que, par notre position géographique même, nous pourrions toujours tenir la balance entre les partis des autres provinces : cela est vrai, mais à la condition que nous soyons unis autour des mêmes chefs, car si notre province ne peut mettre dans la balance que le poids de la minorité de ses représentants, il est facile de comprendre que le plateau ne penchera pas de notre côté. Cela est d'une évidence qui ne souffre pas la discussion ; la grande question est de savoir quels hommes nous choisirons pour chefs. Ce choix, l'avenir le fera sans doute ; dans tous les cas nous serions bien mal inspirés en continuant à nous diviser, nous qui, seuls dans la confédération, avons des intérêts particuliers de premier ordre à sauvegarder.

Quoi qu'il en soit, l'*Opinion Publique* ne condamne ni n'approuve d'avance le ministère ; elle appréciera ses actes avec indépendance, au point de vue exclusif des intérêts publics et avec le désir sincère d'être impartiale. Le cabinet Mackenzie n'ayant pas encore fait connaître sa politique, le moment de l'éloge ou du blâme n'est pas encore venu.

En attendant, nous ne pouvons négliger de tirer un enseignement de la retraite de Sir John A. Macdonald. On a assigné plusieurs causes à cette retraite ; sans vouloir les discuter et jugeant du fait simplement par l'attitude de la chambre durant les débats, nous pouvons dire que Sir John a été victime de la défection des petites provinces, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, le Manitoba et l'Île du Prince Édouard. Il est admis que dans les provinces de Québec et d'Ontario, il aurait eu une majorité suffisante. Comment se fait-il donc que la défection soit venue des quartiers où Sir John avait répandu le plus de faveurs ? Pour répondre à cette question, il faut se rappeler dans quelles circonstances ces provinces sont entrées dans la confédération. N'est-il pas vrai qu'il a fallu flatter leurs intérêts pour les entraîner ? En faisant appel à leurs sentiments, à leur jugement, à leur ambition patriotique, nous n'obtenions aucun succès ; il a fallu grossir leur bourse. Cela prouve que le projet de confédération arrivait trop vite, et l'on sait, en effet, que ce projet, dont on parlait plus ou moins dans le pays depuis une vingtaine d'années, a été précipité par les querelles de clochers que nous faisait le Haut-Canada. La confédération était nécessaire pour éviter des troubles sérieux, mais la pensée de constituer une nouvelle nation sur ce continent, pensée qui en est la base même, ne trouvait pas un écho dans le patriotisme des autres provinces ; la confédération était une nécessité politique, ce n'était pas encore une nécessité sociale. De sorte que les petites provinces se sont unies à nous, non pas en vertu d'un principe de nationalité, mais dans l'intérêt de leur gousset, et il arrive en conséquence que même aujourd'hui leur attitude est déterminée par les motifs les moins élevés ; leurs députés manquent de dignité maintenant comme au jour de l'union,

l'intérêt est leur seul guide et prime chez eux les engagements de la parole donnée. Ils ont tourné le dos à Sir John parce qu'ils y voyaient un profit immédiat : nous n'en voulons pour preuve que l'entrée de M. Laird dans le ministère. Mais s'ils ont manqué de parole avec Sir John, ils pourront faire de même tôt ou tard avec leurs nouveaux amis ; on ne peut compter sérieusement sur des gens qui n'ont que des intérêts et pas de principes, et la politique avec eux dégénère en finasserie. Nos hommes d'état doivent donc s'efforcer de relever le niveau du patriotisme et de l'honneur politique dans les petites provinces : si la retraite de Sir John leur dévoile cette nécessité, elle n'aura pas été inutile au pays.

OSCAR DUNN.

## NOTRE FEUILLETON.

Ayant terminé la publication du beau roman historique de M. Joseph Marmette, nous voulons faire connaître maintenant à nos lecteurs l'œuvre d'un écrivain français très-bien connu à Montréal pour y avoir passé une dizaine d'années, rédigé une couple de journaux, le *Moniteur* et le *Pays*, et fondé une revue, la *Ruche Littéraire* : nous avons nommé M. Emile Chevalier.

En littérature comme en politique, M. Chevalier était de l'école avancée. On pourra voir, en lisant *Peaux-Blanches* et *Peaux-Rouges*, que sous le rapport littéraire au moins il a considérablement modifié ses idées. Il y a loin de ce livre aux eccentricités de la *Huronne de Lorette*, dont plusieurs de nos abonnés se rappellent peut-être encore.

Dans tous les cas, on aimera à savoir ce qu'est devenu à Paris un homme qui a fait jadis du bruit à Montréal. L'ouvrage que nous publions aujourd'hui fait partie d'une collection intitulée : *Drames de l'Amérique du Nord* ; les sept ou huit romans dont elle se compose ont été très lus par la bourgeoisie française.

## CAUSERIES AGRICOLES.

En terminant la première partie de mes causeries, je m'étais engagé envers mes lecteurs à rendre compte d'une seconde visite que je devais faire chez le Capitaine B. Les circonstances ne m'ont pas laissé jusqu'ici le temps de reprendre la plume ; mais je profite aujourd'hui d'un instant de loisir pour accomplir ma promesse.

Du reste c'est le moment favorable d'écrire pour la classe agricole : les travaux des champs étant terminés, les moissons engrangées, les recettes de l'année calculées, chacun doit être porté à l'étude, à l'observation et doit se demander en quoi son système pêche et ce que valent les améliorations nouvelles dont il a fait l'essai. Déjà l'hiver nous envoie ses gelées et ses brouillards précurseurs des longues veillées au coin du feu, durant lesquelles le cultivateur lit avec tant de bonheur et de profit les productions destinées à lui faire aimer sa noble profession.

Car en dépit de bien des découragements, il y a encore pour nous lieu de s'attacher à l'agriculture et de reposer en elle les meilleures espérances. Si le cultivateur canadien est soumis à des épreuves, il ne faut pas croire que celui des autres contrées en soit exempt. Qu'on aille dans l'Ouest ou dans le sud des États-Unis, on entendra le fermier se plaindre. Ici des froids rigoureux ont fait périr les bestiaux, là des gelées tardives ont fait manquer les fruits, ailleurs la difficulté des communications et le monopole tyrannique des chemins de fer paralysent la vente des produits ; tantôt c'est une maladie épidémique, tantôt c'est une invasion d'insectes ; en certains endroits c'est la sécheresse, en d'autres ce sont des pluies torrentielles ; enfin partout on rencontrera des inconvénients naturels ou accidentels qui exercent la patience de l'habitant des campagnes. Après avoir bien examiné, pesé le pour et le contre, on finit par conclure que puisque la divine providence nous a fait naître sous le ciel rigoureux mais salubre du Canada, nous aurions tort de soupirer après d'autres climats. Et j'ajouterais que nous aurions tort d'avantage de rêver une carrière différente de celle suivie et léguée par nos pères. Si on interroge les hommes des divers métiers et professions on trouve que, de même que parmi les agriculteurs, presque tout le monde croit avoir raison d'être mécontent de son sort. L'ouvrier des villes qui manque de travail, soit à cause d'une grève ou de la faillite d'un patron, s'estimerait heureux de pouvoir retourner à cette ferme qu'il a quittée pour les gros salaires offerts par l'industrie. Le notaire qui languit dans son étude en attendant les clients qui semblent se faire de plus en plus rares, a souvent des instants d'ennui et d'angoisses que ne pourrait peut-être pas supporter le plus malheureux des cultivateurs. Et que dire du commerçant qui pâlit durant des années au milieu de mille inquiétudes pour n'aboutir très-souvent qu'à une funeste banqueroute ? Et que dire du médecin dont nos populations saines et vigoureuses font parfois le désespoir ? Et que dire des avocats qui ne peuvent trouver assez d'occasion de défendre la veuve et l'orphelin pour subvenir aux dépenses qu'exige leur état ? Que de fois l'homme public préférerait tenir les manches de la charrue et dormir du sommeil paisible de l'homme des champs, plutôt que d'être forcé de supporter les soucis du pouvoir, ou d'être torturé par l'envie d'y arriver, ou encore de subir une lutte électorale au prix de sa santé, de sa bourse et du pain de sa famille.

Je ne veux pas dire que l'agriculture soit exempte de tribulations ; je sais que la condition du cultivateur offre autre chose que des prés fleuris, des moissons aux épis dorés et des chantres ailés réjouissant l'oreille de leur délicieuse harmonie. Mais même en prenant la vie rurale dans sa froide réalité, je n'hésite pas à dire qu'elle est la vie la plus propre à rendre l'homme heureux et à faire de lui un citoyen honnête et utile à la patrie. Tou éfois pour que le cultivateur goûte ce bonheur il lui faut s'en rendre compte, il lui faut cultiver son intelligence en même temps qu'il exploite son domaine : *Heureux les cultivateurs*, dit le poète, s'ils savaient apprécier les avantages de leurs positions.

Aussi est-ce pour contribuer à jeter du jour sur ces avantages et par conséquent à rendre le cultivateur plus heureux que j'ai commencé et que je veux continuer ces causeries. Quel que soit le fruit de mon travail, quelle que soit l'indifférence qu'il rencontre, j'aurai toujours pour moi la consolation d'avoir voulu faire du bien.

JEAN BELLEVUE.

Novembre 1873.

CONSOLATION,

*A l'usage de deux ou trois mariés.*

AIR:—Eh! gai, gai, gai, mon officier....

Eh! gai, gai, gai, mariez-vous,  
Jeunesse,  
Le temps presse;  
Eh! gai, c'est le bonheur pour tous...  
Allons! mariez-vous!

La séduisante belle  
Qui vous fait les yeux doux,  
Sera femme modèle...  
Ainsi le croyez-vous!!  
Eh! gai, gai, etc.

Caractère facile,  
Toujours de bonne humeur,  
Votre épouse docile  
Fera votre bonheur.  
Eh! gai, gai, etc.

Dans votre heureux ménage  
Tout arrive à souhait:  
Pas le moindre nuage,  
Pas l'ombre d'un regret!  
Eh! gai, gai, etc.

Vous aimez le beau-père,  
C'est un homme charmant,  
Et votre belle-mère  
A l'air bien avenant.  
Eh! gai, gai, etc.

C'était un malin drôle  
Qui rimait ainsi;  
Il jouait un beau rôle,  
Jugez-en bien,—voici:  
Eh! gai, gai, etc.

Affreux! quand on y songe;  
Six-cents mal-mariés  
Le taxent de mensonge  
Et lui tordront le nez!

Eh! gai, gai, gai, mariez vous,  
Jeunesse,  
Le temps presse;  
Eh! gai, c'est le bonheur pour tous,  
Allons! mariez-vous!!

MARITUS.

Octobre, 1873.

**PEAUX-BLANCHES**  
ET  
**PEAUX-ROUGES**

(Dramas de l'Amérique du Nord)

PAR  
EMILE CHEVALIER.

CHAPITRE I.

LES DOUZE APOTRES.

—Allons, Judas, verse-moi un verre de whisky, car je me sens altéré en diable.

—Vous pouvez bien vous servir vous-même! fut-il répondu d'un ton sec.

—Et si je veux que ce soit toi qui me donne à boire, reprit le *Mangeux d'Hommes*, en fronçant les sourcils.

Judas leva dédaigneusement les épaules.

—Par le Christ, mon frère aîné! ne m'entends-tu pas? continua le premier.

—La gourde est près de vous, riposta Judas.

—Eh! ce n'est pas cela que je te demande....

—L'enfer vous confonde! vous êtes ivre comme un Indien,

—Ivre! ose répéter que je suis ivre, vilain Iscarote! hurla l'autre en assénant sur la table un coup de poing, dont les échos de la salle répercutèrent longuement le son.

—Oui, vous êtes ivre!

Le *Mangeux d'Hommes* se dressa, d'un bond, sur les pieds.

Ce mouvement ne parut pas causer la moindre impression à Judas, qui tailladait, avec son couteau, le banc sur lequel il était assis.

Pourpre d'alcool et de colère, son interlocuteur arma un revolver.

—Si tu ne m'obéis pas, je te casse la tête!

—En campagne je suis votre lieutenant, toujours prêt à me conformer à vos ordres, mais ici, hors du service, votre égal.

—Mon égal, toi!.....

—Voyons, capitaine, pas de bêtises!

—Qu'entends-tu par des bêtises?

—J'entends qu'il ne faut pas se quereller pour des riens, quand nous avons à causer de choses sérieuses.

—Tu voudrais me braver, hein!

—Du tout; je veux que vous soyez raisonnable. Vous avez bu outre-mesure, ce matin.....

—Tu mens!

A cette insulte, le front de Judas se plissa. Un éclair de ressentiment flamboya dans ses yeux; néanmoins, il demeura maître de lui et repartit avec calme:

—A votre aise; mais rasseyez-vous, et parlons de notre projet.

—Et s'il ne me plaît pas de me rasseoir! vociféra le *Mangeux d'Hommes*, en frappant de nouveau la table, avec son pistolet, mais si violemment que plusieurs des

coups dont il était chargé firent explosion et que la crosse se brisa en vingt morceaux.

Judas ne put réprimer un éclat de rire, ce qui acheva d'exaspérer son chef.

—Ah! brigand, tu te moques de moi! proféra-t-il entre les dents.

—Le fait est que vous prêtez à la plaisanterie!

—La plaisanterie! je vais t'en donner, des plaisanteries, moi!

En disant ces mots, le *Mangeux d'Hommes* avait tiré de sa gaine un long coutelas pendu à sa ceinture, et il se précipitait, écumant de rage, sur son lieutenant.

Celui-ci n'aurait pas eu de peine à se défendre contre un homme pris de liqueurs et à le désarmer; mais, au même moment, la porte de la salle où se passait cette scène s'ouvrit, pour livrer passage à une dizaine d'individus, qui se jetèrent au devant du capitaine et l'arrêtèrent, malgré ses menaces de mort, et la force prodigieuse qu'il déploya dans sa lutte avec eux.

Ainsi que Judas, ces gens étaient accoutrés et équipés en aventuriers du nord-ouest américain. Ils portaient le casque ou toque en peau de loutre; un capot ou capote de laine blanche, boutonné jusqu'au menton, et serré à la taille par une ceinture multicolore, dite ceinture fléchée, parce que les bouts qui floataient sur leur côté étaient coupés en fer de flèche; des mitasses ou guêtres en cuir de caribou, ornées de longues franges et de verroterie appelée rassade; des mocassins ou chaussures en peau molle, semblablement agrémentés.

A leur ceinture étaient passés un couteau, une hachette, une paire de pistolets.

Quelques-uns avaient à la main une carabine, de fabrication grossière, mais dont la crosse était décorée de clous à tête de cuivre, figurant des dessins bizarres ou des initiales, et le canon chamarré de plumes brillantes, de rubans aux vives couleurs.

La plupart étaient robustes, taillés en Heroule; tous étaient marqués au coin de l'audace; tous inspièrent l'effroi, ou l'aversion, car les vicissitudes d'une existence coupable et turbulente avaient stigmatisé leurs physionomies d'un cachet indélébile.

Ils avaient nom:  
Pierre;  
André;  
Jean;  
Philippe;  
Jacques-le-Majeur;  
Barthélemy;  
Thomas;  
Mathieu;  
Thadée;  
Jacques-le-Mineur;  
Paul.

Et finalement Judas, —sobriquetisé l'Ecorché, —l'alter ego de ce *Mangeux d'Hommes*, qui, par un incroyable blasphème, se faisait appeler Jésus.

Son surnom, l'Ecorché le méritait de point en point. Sept pieds de haut, droit comme un if, efflanqué, maigre plus qu'un phthisique au troisième degré, il n'avait que la peau et les os.

Mais sous cette peau, tendue comme celle d'un tambour, les os faisaient saillie partout. Et quoique longs, fuselés, aussi grêles que ceux d'un loup après un hiver rigoureux, ils jouaient avec tant d'aisance sur leurs charnières anguleuses, qu'on devinait aisément que l'ensemble constituait une charpente solide comme le bronze, élastique comme l'acier.

De vrai, l'Ecorché avait la souplesse et la vigueur d'un ressort. Chose étrange, cependant! avec l'apparence d'un tempérament fiévreux, excitable au possible, il était généralement froid, d'une irritante impassibilité.

Son costume différait peu de celui des autres aventuriers; seulement la nuance du capot, plus foncée, tirait sur le gris de fer.

A son casque on remarquait une cocarde verte, symbole de son grade, et sans doute aussi en souvenir de l'Irlande où il "avait reçu la naissance," suivant son expression.

Judas était le lieutenant de Jésus, le *Mangeux d'Hommes*, commandant des Douze Apôtres: ainsi s'intitulait fièrement la bande dont nous venons d'esquisser le tableau.

Ce titre, elle l'avait emprunté au lieu même qui lui servait de repaire: les îles des Douze Apôtres, situées dans le lac Supérieur, près de son extrémité occidentale.

C'est un archipel couvert de sombres forêts de pins, du haut des rochers duquel la vue embrasse un horizon immense, et assez rapproché de la terre ferme pour qu'un canot y puisse aborder en quelques heures.

Sur la plus grande des îles, les Français établirent, —il y a bien des années déjà,—un poste pour la traite des pelleteries. Appelé *La Pointe*, parce qu'il s'élevait au bout même de l'île, ce poste a conservé son nom, quoiqu'il soit devenu, depuis le siècle dernier, la propriété des Anglo-Saxons.

Une compagnie de commerçants américains le possède aujourd'hui, et y fait des échanges considérables avec les Indiens du voisinage. C'est un lieu de rendez-vous annuel pour l'homme rouge et le trafiquant blanc, un point de départ pour les excursions aux vastes solitudes de l'Amérique septentrionale.

Bien défendu, bien garnisonné maintenant, le poste de la Pointe n'avait, en 1836, que quelques employés, facteurs, commis, trappeurs et engagés, pour la protéger contre la haine des Indiens et l'avidité des rôdeurs du désert,—hordes pillardes, composées de l'écume de la société civilisée et de la lie des races sauvages ou métis, mais qui, sans cesse, errent sur la frontière, dans le but de détrousser les chasseurs isolés et de ravager les établissements des colons assez téméraires pour affronter leur rapacité.

Malgré le petit nombre de ses habitants, le poste de la Pointe était, cependant, grassement approvisionné.

On disait que ses magasins renfermaient des fourrures pour plus de vingt mille dollars, des articles de pacotille pour une somme égale, et des liqueurs en abondance.

Ce bruit parvint jusqu'à un chef de bandits qui désolait les rives du lac Supérieur.

Le *Mangeux d'Hommes* résolut de s'emparer de la factorerie et de s'y retrancher comme dans une citadelle.

Ce criminel dessein fut bientôt mis à exécution, mais non sans pertes pour le brigand, dont la troupe se trouva, après le coup fait, réduite à douze hommes.

De là, l'idée de baptiser les Douze Apôtres, du nom des îles dont ils étaient devenus maîtres.

Les Douze Apôtres commencèrent par faire bombance, sans s'inquiéter beaucoup de leur sûreté personnelle, car ils savaient que de longtemps on ne se hasarderait à les relancer dans leur repaire.

Pour varier les plaisirs, ils se livraient à de fréquentes incursions dans le voisinage, ruinaient les habitations des trappeurs, ravissaient les jeunes Indiennes, et poussaient l'insolence jusqu'à inquiéter les mineurs de la presqu'île Kiouinâ, où diverses sociétés industrielles avaient déjà entrepris l'extraction du minerai de cuivre sur une grande échelle.

Quand les misérables eurent gaspillé leur butin, ce fut pis encore. Ils osèrent s'attaquer aux autres factoreries, comme celle de Fond du Lac, et au printemps de 1837 ils interceptèrent la plupart des convois de pelleteries destinés soit aux compagnies américaines, soit même à celle de la baie d'Hudson, sur le territoire britannique.

Si grande que fût l'animosité générale contre les Douze Apôtres, plus grande était encore la terreur qu'ils inspiraient,—leur chef surtout.

La légende, active, féconde, dans ces régions sauvages, s'était saisie de lui. Elle en avait fait un être surnaturel, un dieu du mal.

Le *Mangeux d'Hommes* se trouvait, d'ailleurs, parfaitement à son aise dans l'habit merveilleux dont on l'avait revêtu.

D'une taille qui approchait celle de son lieutenant, mais d'une corpulence démesurée, il était, toutefois, doué de proportions symétriques et d'un visage qu'on ne pouvait s'empêcher d'admirer, malgré sa grosseur énorme. Nulle ligne, dans ses membres, qui fût irrégulière; nul trait, dans sa figure, qui ne fût d'une pureté antique. Si son air était dur, impérieux, le plus souvent il savait l'adoucir, l'empreindre de bienveillance, de tendresse, d'un charme infini, quand il le voulait.

Et sa voix! une voix de Stentor, qui s'entendait à plus d'un mille, qui portait l'effroi partout où elle retentissait, cette voix il la rendait suave, harmonieuse, enchantée à ses heures d'amour. Elle émouvait les hommes, elle enivrait les femmes.

Une chose pourtant détonnait dans l'aspect de cet être superbe, ce roi-démon de l'humanité.

Son costume.  
Costume rouge qui lui prêtait les dehors d'un bourreau, toque, plume, tunique de chasse, ceinture, culottes, bottes, tout était rouge, rouge comme le sang.

Ce qu'on racontait de lui, de ses prouesses, je dépendrais un volume à le redire.

Deux mots empruntés aux rapports des trappeurs suffiront pour donner une idée de ce qu'il valait à leurs yeux: d'un coup de poing il avait assommé un bison, il suivait un cheval à la course, logeait à deux cents mètres de distance une balle dans l'œil d'un daim, et à un mille d'intervalle son oreille pouvait discerner, sur la prairie, le pas d'un homme de celui d'une femme.

Nous sommes loin de nous porter garant pour ces récits et nombre d'autres plus extraordinaires dont le *Mangeux d'Hommes* était alors le héros; mais tel on le représentait, et tel nous ne pouvions nous empêcher de le montrer.

—Par le Christ, mon frère aîné, je vous égorgerai tous comme des chevreux, tas de racailles que vous êtes! s'écria-t-il, lorsque ses gens l'eurent, à grand-peine, terrassé et désarmé.

—Assurément, répondit l'Ecorché d'un ton paisible; mais quand nous aurons fait une prise que je sais.

—Toi, je te défends de parler!

—Et, cependant, je parlerai, capitaine, car j'avais une bonne nouvelle à vous annoncer....

—Tais-toi! fit le *Mangeux d'Hommes*, roulant autour de lui des regards furieux.

—Si je me taisais, vous seriez bien attrapé.

Le capitaine s'était relevé, toujours tenu par ses hommes qui cherchaient à le calmer.

—D'abord, poursuivit son lieutenant, j'étais entré dans votre chambre pour vous dire qu'on attend, à la pointe Kiouinâ, un navire, avec une lourde cargaison expédiée aux mineurs.

—Et c'est pour cela que tu m'as manqué de respect!

—J'en laisse juges nos compagnons. Un article du Règlement des Apôtres porte....

—Je me moque des articles du Règlement!

—Porte, répéta flegmatiquement l'Ecorché, que tous nous vous devons respect et soumission dans les affaires du service....

—C'est vrai! dirent les bandits.

—Mais, continua Judas, cet article, hors du service, nous jouissons des mêmes droits que vous.

—C'est encore vrai, appuyèrent les auditeurs.

—Or, ajouta le lieutenant, vous m'avez ordonné de vous verser à boire: j'ai refusé, c'était mon droit.

—Oui, oui.

—Lâchez moi! commanda le *Mangeux d'Hommes*.

—A une condition.

—Laquelle?

—Vous m'écoutez jusqu'à la fin.

—On t'écouterait, fils de.....

—Pas d'injures.

—Bien va! fit le capitaine en s'essayant, les bras croisés sur le bord de la table.

—Je disais donc, reprit l'Ecorché, qu'en nous pressant un peu, nous ferons une capture magnifique, qui remontera notre garde-manger, notre cave, et nous procurera....

—Encore une de tes idées folles!

—Vous verrez! le navire attendu à la pointe Kiouinâ vient pour ravitailler les gens de mines.

—Tu l'as déjà dit! grommela le *Mangeux d'Hommes*. Mais le moyen de s'en emparer?

—Le moyen ! il n'est pas difficile.  
 —Nous ne sommes que treize. Ils sont deux cents aux mines ! sans cela, depuis longtemps, je serais maître des trésors. . . .  
 —Suivez mes avis, capitaine, et ils seront à nous. . . . avant un mois.  
 —Hum ! hum ! tu es un beau diseur !  
 —Et un bon faiseur, quand je m'y mets.  
 —Toi ! fit le chef avec un geste de mépris.  
 L'Ecorché ne parut pas faire attention à ce mouvement.  
 —Vous saurez, dit-il, qu'ils sont peu nombreux à bord du navire, une quinzaine seulement. Nous n'en ferons pas deux bouchées.  
 —D'où tiens-tu ces renseignements ?  
 —Je les tiens de Jacques le-Mineur, qui arrive du Sault-Sainte-Marie, où il a vu appareiller le bâtiment.  
 —Ah ! ah ! fit le capitaine, en se tournant vers l'homme que son lieutenant venait de désigner.  
 —Oui, affirma celui-ci. J'étais allé, d'après vos ordres, au Sault-Sainte-Marie, pour chercher les lettres de New-York. . . .  
 —Je sais ; passe.  
 —Et j'ai remarqué qu'on affrétait un bateau pour Kiouinâ.  
 —Mais il est peut-être déjà arrivé à sa destination !  
 —Du tout. Il devait mettre à la voile huit jours après mon départ.  
 —En es-tu sûr ?  
 —Comme de raison, capitaine ; j'ai pris, là-dessus, toutes mes informations.  
 —C'est qu'il y a loin d'ici à Kiouinâ !  
 —Deux fois quarante-huit heures de navigation, au plus, fit l'Ecorché. Et notez que nous commençons à jeûner. Le cellier se vide et les saloirs se vident. Quant à la chasse ou à la pêche, nous n'en sommes pas friands !  
 —Tout cela est bel et bon, mais comment s'emparer de ce bateau ? murmura le Mangeux-d'Hommes.  
 —En faisant diligence, nous le surprendrons, à la faveur de la nuit, dans quelque baie. Il paraît d'ailleurs, qu'il a, à son bord, un jeune Français, un ingénieur, qui pourrait joliment nous servir si nous entreprenions l'exploitation des mines, dit le lieutenant avec un sourire d'intelligence à son chef.  
 —Par le Christ, mon frère aîné, j'adopte le projet, dit ce dernier en se levant. Mais si tu nous mènes à une déception, maître Judas Iscariote, gare à tes os ! j'en ferai des baguettes de tambour.  
 La boutade du capitaine souleva l'hilarité des assistants.  
 —Je n'ai pas terminé, reprit l'Ecorché, sans se fâcher ni partager la gaieté des Apôtres.  
 —Qu'est-ce encore ?  
 —C'est à vous seul que je dois parler.  
 —Qu'on sorte d'ici ! fit le capitaine à ses gens.  
 Ils se retirèrent aussitôt par la porte qui leur avait donné accès.  
 —Eh bien ?  
 —Eh bien, j'ai, la nuit dernière, enlevé Menéh-Ouiakon.  
 —Tu dis ?  
 —J'ai enlevé Menéh-Ouiakon ?  
 Le Mangeux-d'Hommes, qui avait frêmi en attendant cette déclaration, se prit à trembler. Son visage se colora et pâlit tour à tour ; ses paupières s'humectèrent, sa respiration devint chaude. Il se rapprocha de son lieutenant, et, d'une voix altérée :  
 —Tu as enlevé Menéh-Ouiakon ?  
 —Oui, près du poste de Fond-du-Lac.  
 —La nuit dernière ?  
 —La nuit dernière.  
 —Et ? . . .  
 Le capitaine ne put achever sa pensée, si vive était l'émotion qui le poignait, mais ses yeux formulèrent éloquentement la question.  
 Judas répondit avec son flageolet habituel :  
 —Elle est ici.  
 —Ici ! Menéh-Ouiakon est ici ! et tu ne me le disais pas plus tôt ?  
 —Vous ne m'en avez pas laissé le temps.  
 —Mais, en quel coin ? exclama le Mangeux-d'Hommes, saisissant, dans sa puissante main, l'épaule de son lieutenant, et l'étreignant à la lui briser.  
 —Je vais vous le montrer, répliqua l'Ecorché avec une lenteur désespérante.

## CHAPITRE II.

## LE SAULT-SAINTE-MARIE.

On sait que le lac Supérieur est le plus vaste volume d'eau fraîche connu sur le globe. En longueur il a 420 milles, 160 dans son extrême largeur, et 1750 de périmètre.  
 L'Etat du Minnesota borde ses rives ouest et nord-ouest ; au sud il confine au Wisconsin et au Michigan ; les autres côtes ont pour limites les possessions britanniques, auxquelles la moitié du lac, divisé par une ligne imaginaire, appartient.  
 Les eaux de ce lac sont d'une transparence étonnante. Il les reçoit par plus de deux cents affluents. Elles y descendent d'un bassin qui embrasse une superficie de 100,000 milles carrés.  
 Les parties nord et sud du lac Supérieur voient jaillir de leur sein une foule d'îles.  
 Le centre en est à peu près dépourvu.  
 Au nord, plusieurs de ces îles forment d'excellents abris pour les vaisseaux et offrent aux yeux du voyageur les perspectives les plus pittoresques.  
 La côte elle-même est fortifiée par des rochers escarpés dont quelques-uns dépassent 300 mètres d'élévation.  
 Mais, au sud, le rivage se montre généralement bas et sablonneux, quoique, en certaines places, il soit coupé par des chaînes de calcaire ou des roches trapéennes et cuprifères énormes, comme le Portail ou les Rochers Peints, la pointe Kiouinâ, les Douze Apôtres, etc.  
 Encore aux trois quarts sauvage aujourd'hui, le littoral

du lac Supérieur ne tardera pas à se peupler, et à se fertiliser au soleil fécondant de la civilisation ; car, malgré la rigueur de l'hiver qui règne pendant plus de six mois dans cette région, la terre y est bonne, productive, riche en minéraux, et les eaux du lac abondent en poissons excellents de toute espèce.

Le Supérieur se relie aux lacs Huron et Michigan par une artère longue de 63 milles, large d'un au plus, à laquelle nos missionnaires français, qui en furent les premiers explorateurs, donnèrent, en 1642, le nom de rivière Sainte-Marie, mais appelée par les indigènes *Pauoitling*. C'est-à-dire Petite Cataracte.

Le souvenir de ces hardis découvreurs européens mérite d'être conservé.

C'était les pères Charles Rimbault et Isaac Jogues. A cette époque, ils habitaient la Mission Sainte-Marie, près du lac Huron.

Sur les bords de la rivière résidait une tribu sauvage qu'ils convertirent.

La tribu s'appelait *Pauoitigouehak*, mot à peu près impossible à articuler pour une bouche française.

Comme ces Peaux-Rouges témoignaient d'une grande agilité dans tous les exercices du corps, mais principalement pour franchir les obstacles, nos missionnaires convinrent de les nommer *Sauteux* ou *Sauteurs*, nom qui leur est resté, comme celui de Sainte-Marie au canal que la nature a creusé entre le lac Supérieur et les lacs Huron et Michigan.

La rivière Sainte-Marie est interceptée par des rapides dangereux, au pied desquels s'élève, au sud, sur la rive américaine, un village appelé Sault-Sainte-Marie, et au nord, sur la rive anglaise, un poste occupé par la compagnie de la baie d'Hudson.

Le village est donc américain, le poste anglais.

Dans le premier, le gouvernement des Etats-Unis a installé une petite garnison pour la protection de ses nationaux, qui se livrent à la traite des pelleteries ou à l'exploitation des précieuses mines de cuivre dont est, comme nous l'avons dit, enrichie la rive méridionale du lac Supérieur, " primitivement appelé appelé lac Tracy, en l'honneur de M. de Tracy, qui fut nommé vice-roi d'Amérique par le roi de France au mois de juin 1665."

Dans ses curieuses *Lettres sur les Etats-Unis d'Amérique*, où, à travers quelques appréciations fausses, on trouve des considérations du premier ordre et des descriptions fort remarquables, le colonel Pisani, qui visita le Sault-Sainte-Marie en 1856, en a fait un tableau auquel je suis heureux d'emprunter les lignes suivantes :

" La mission Sainte-Marie du Sault fut fondée en 1665 par le père Allouez.

" A cette époque, les missionnaires, et, par eux, le gouvernement du Canada, connaissaient déjà parfaitement et la géographie du lac et la nomenclature des tribus qui habitaient ses rives. Ces tribus étaient nombreuses, et la liste de leurs noms est aussi longue que baroque ; mais la population de chacune d'elles était bien peu considérable. Trente mille sauvages, au plus, erraient entre le lac Michigan, le Haut-Mississippi et la baie d'Hudson, et avaient pour centre social, géographique et religieux (si ces mots peuvent s'appliquer à des agglomérations humaines à peines sorties de l'état de nature) la race sud-est du grand lac. C'était principalement près du rapide ou Sault-Sainte-Marie qu'ils se réunissaient, à l'époque du printemps, pour s'y livrer à la pêche du poisson blanc, l'une des plus abondantes qu'il y ait au monde, et pour vendre leurs pelleteries aux traitants canadiens. Ces peuples se rattachent à trois langues mères, les langues siousse, algonquine et huronne. C'est le nom d'Ouattouais qui revient le plus fréquemment dans les relations des jésuites, comme désignant les tribus de l'extrême ouest par rapport au Canada. Ainsi les missions des bords du lac étaient appelées *missions chez les Ouattouais*.

" Le christianisme, qui est la religion des races supérieures, eut peu de prise sur les Ouattouais. Les jésuites furent presque toujours obligés de tolérer chez les néophytes certains restes de leurs pratiques idolâtriques, sous lesquels on feignait de trouver un fond de foi orthodoxe. Mais si les succès des religieux furent contestables, leurs succès politiques furent éclatants. En moins de dix ans, les missions du Sault-Sainte-Marie, du Saint-Esprit, de Saint-François-Xavier avaient fait du nom de la France l'objet du respect et de l'affection de toutes les tribus de l'ouest. En 1670, l'intendant du Canada Talon, l'un des administrateurs les plus capables qu'ait eut la colonie, résolu de mettre à profit ces bonnes dispositions, et d'établir d'une manière solennelle et officielle le protectorat de la France sur ces contrées dont il devinait l'avenir. L'entreprise n'était pas facile. Il s'agissait, non pas de l'achat de tel ou tel territoire, comme a fait Penn sur les bords de la Delaware, comme le font encore aujourd'hui plus ou moins furtivement les Américains, mais d'une sorte d'annexion politique, consentie librement par le suffrage universel. Qu'on me passe ces mots du vocabulaire moderne, assez étranges à l'occasion d'un acte politique du dix-septième siècle et d'un acte politique du roi Louis XIV ; mais ils sont nécessaires, pour caractériser cette conquête de la France, conquête qui ne ressemble guère à celle de la Franche-Comté, de la Flandre et de l'Alsace, mais qui contraste avec ses dernières encore plus par sa nature pacifique et philanthropique que par ses proportions territoriales.

" Talon, choisit pour émissaire un nommé Nicolas Perrot, laïque, mais employé longtemps au service des missionnaires. Perrot parcourut, pendant le printemps et l'été de 1670, toutes les contrées de l'ouest. Il ne s'arrêta, au midi, que chez les Miamis, c'est-à-dire, chez les peuples qui habitaient le pays où est bâtie, maintenant, la ville de Chicago. Il décida toutes ces peuplades à envoyer, pour le printemps suivant, des députés au Sault-Sainte-Marie, afin d'y procéder à la reconnaissance du protectorat de la France sur les contrées qui forment les bassins des lacs Supérieur, Huron, Erié, Michigan. Quatorze cents sauvages furent fidèles au rendez-vous. M. de Saint-Lusson, délégué par l'intendant Talon, procéda solennellement à l'acte de reconnaissance.

" Sur la prairie qui domine les Rapides, on avait préparé une croix et un poteau en bois de cèdre surmonté d'un

écusson aux armes de France. Les Indiens dans leur appareil de guerre, précédés du Délégué, formaient un vaste cercle autour de ces derniers emblèmes de la foi religieuse et de la domination politique. Au moment où l'on éleva le premier, les missionnaires et les Français entonnèrent le *Vexilla*, puis quand les armes de France parurent dans les airs, l'*Exaudiat*.

" Cela fait, le père Claude Allouez, très-versé dans la connaissance de la langue algonquine, adressa aux Indiens un long discours pour leur expliquer le but de la réunion et les avantages qu'ils retireraient du protectorat de la France. Il termina par un éloge du monarque auquel ils allaient se donner et par un pompeux tableau de sa puissance. Ce discours a été conservé, en entier, dans les *Relations des Jésuites* ; il est fort curieux en ce qu'il montre l'extrême souplesse de l'esprit des jésuites et leur habileté incomparable à adapter leur éloquence et leurs moyens d'action au caractère particulier des peuples qu'ils avaient à soumettre au joug de la civilisation et de la foi.

" Il est probable que les Indiens furent fortement impressionnés de ce discours, car, lorsque M. de Saint-Lusson, après que le père Allouez eut fini de parler, leur demanda s'ils consentaient à se ranger, eux, leurs descendants et leurs pays sous l'autorité du grand Ononchio, ce ne fut qu'un cri d'assentiment. Les Français y répondirent par les acclamations de : Vive le roi ! et des décharges de mousqueterie. La cérémonie se termina par un *Te Deum*.

" Cet acte est célèbre dans l'histoire de l'Amérique sous le nom de Traité du Sault-Sainte-Marie. Il est peu de titres parmi ceux qui garantissent les possessions territoriales des nations ou des princes européens qui aient une origine aussi sérieuse, aussi authentique et aussi libérale que le traité par lequel la France a possédé, pendant quatre-vingt-dix ans, tout le nord-ouest des Etats-Unis.

" La guerre de Sept-Ans et le traité qui en a été la suite nous ont dépouillés de ce magnifique héritage, mais aujourd'hui, quand un Français y pénètre en étranger, il ne peut oublier que ces ancêtres le reçurent jadis librement des mains d'une race faible et confiante ; que, fidèles à leurs engagements, ils avaient entrepris de la civiliser, et que leurs successeurs, héritiers de leurs devoirs comme de leurs droits, n'ont su que la dégrader, l'anéantir (6)."

Le Sault-Sainte-Marie a donc une importance historique considérable, et dont tout Français a le droit d'être fier.

Les Rapides étant un obstacle à la navigation, on a creusé un canal pour obvier à cet inconvénient.

" Ce canal, poursuit M. Pisani, a 1,600 mètres de long et une largeur suffisante pour que les plus gros navires y puissent flotter. La différence de niveau entre ses deux extrémités est de 8 mètres 37 ; c'est précisément la hauteur des Rapides, et la moitié de celle des eaux du lac Supérieur au-dessus des eaux du lac Michigan, le premier étant à 198 mètres et le second à 182 mètres 65 au dessus du niveau de la mer. Deux écluses suffisent pour faire franchir aux bâtiments la différence du niveau.

" Le canal n'est ouvert que depuis six ans. Avant sa construction, un chemin de fer de 1,600 mètres de parcours longeait les Rapides et aboutissait à deux quais de débarquement, l'un en amont, l'autre en aval de l'obstacle à franchir. Les marchandises apportées par les lacs de l'est et du midi et destinées à passer dans le lac Supérieur étaient déchargées à l'entrée des Rapides, transbordées sur le chemin de fer, embarquées de nouveau sur les bâtiments faisant le service spécial des lacs. Telle a été, jusqu'à ces dernières années, l'insuffisance des ressources de toute espèce dans ces contrées reculées, que les bateaux à vapeur ou à voiles, naviguant sur le lac Supérieur, n'étaient pas construits sur ses rives, au-dessus des Rapides. On les apportait, par pièces, des ateliers de New-York ou de Cleveland ; le chemin de fer leur faisait franchir le saut et on les montait au-delà de Sainte-Marie. On comprend que, dans de pareilles conditions, la navigation intérieure du lac ne pouvait pas recevoir un bien grand développement.

## VARIÉTÉS.

M. J. C. R. . . cheminait le long de la rue Notre-Dame, la tête basse et l'air absorbé, il rencontre M. J. T. . . ; il l'arrête et lui pose à brûle-pourpoint la question suivante :

—Dites-moi donc T. . . quelle est votre politique ?  
 —M. R. . . répondit M. T. . . je suis un libéral avancé.  
 —Eh bien ! moi reprit M. R. . . je suis un conservateur dégoûté.  
 Ils se séparèrent là-dessus sans un mot de plus.

M. J. B. H. . . qui a dit beaucoup de bons mots dans sa vie, était en promenade à St. Léon, l'été dernier. Un jour qu'il descendait en calèche une des côtes considérables qu'on trouve en cet endroit, il se plaignit au charretier qu'il n'allait pas vite.

—Avez-vous envie que je vous casse le cou, lui dit le charretier ?

—Tant mieux pour toi si tu me casses le cou, reprit M. H. . . , tu n'auras que la peine d'aller au No. 196 de la rue St. Denis, à Montréal, et tu retireras \$500.

Il est bon de dire que c'est M. l'échevin David son gendre qui demeure au No. 196 de la rue St. Denis.

Frédéric, roi de Suède, passant un jour par un village, le pasteur du lieu songea à le haranguer ; mais, craignant que le monarque, rassasié de compliments et de discours louangeurs, ne vint à faire peu d'attention au sien, il prit le parti de le recevoir en lui chantant quelques vers de sa façon. Le roi, fort surpris, écouta avec attention, et, trouvant les vers bons, dit au pasteur : " Bis ! "

Celui-ci ne se fit pas prier pour répéter ; et le monarque satisfait, lui donna cinquante ducats. Alors le pasteur s'inclinant profondément, dit à son tour : " Bis ! " et le roi fut si content de la saillie, qu'il doubla le cadeau.

Achetez, essayez et vous serez satisfait du Liquide de Jacobs.

## FAITS DIVERS.

**L'AMOUR DES DIAMANTS.**— On sait quelle grande passion le duc de Brunswick avait pour les diamants. Il mettait son bonheur à en porter à ses gilets, à ses chemises, même à ses sous-de-pieds. Il se levait la nuit pour contempler ses écrans. Cette manie n'avait fait que croître avec l'âge, et il en était venu à s'identifier avec ses pierres, à un tel point qu'il se fût regardé comme personnellement offensé, si quelqu'un de son entourage s'était permis de leur manquer de respect.

Il se sentait déjà fort souffrant lorsque le shah de Perse vint à Genève. Toute la ville, naturellement, parla des diamants du roi des rois. Le duc de Brunswick affecta un grand dédain pour la verroterie de Nassr-ed-Din; mais le jour de la réception officielle du shah par le gouvernement cantonal, il voulut savoir à quoi s'en tenir sur ces fameux diamants dont tous les journaux avaient publié la description. Il se leva, malgré les conseils de ses familiers, et, après s'être constaté de tous ses joyaux, il alla faire visite au souverain persan.

Il ne tarda pas à rentrer à son hôtel profondément affecté, car il s'était senti vaincu dans ce duel aux diamants. Il se remit au lit et le mal dont il souffrait s'aggrava considérablement. Le délire le gagna peu de jours après, et dans les phrases entrecoupées qu'il prononçait, il était sans cesse question des diamants du shah. Une congestion cérébrale ne tarda pas à l'emporter.

A quoi tiennent les millions cependant! Cet excentrique personnage passait sa vie à faire et à défaire des testaments. Toutes les semaines il changeait d'héritier comme de perruque. Si le shah de Perse n'était pas venu à Genève, la mort du duc de Brunswick aurait sans doute été moins prompte, et il est fort à supposer dès lors, que la ville de Calvin n'aurait pas recueilli son opulente succession.

Un citoyen du nom de Laberge avait ouvert une ruelle publique sur son terrain et l'avait décoré d'une inscription superbe. Il arriva que des malins eurent la fantaisie de lire la planchette à leur manière et que l'on connut bientôt dans tous le quartier: *Laberge Vanc!* car notre homme avait voulu se payer une inscription en langue anglaise: *Laberge lane.* Pourquoi afficher son surnom, disait un voisin, il était suffisamment connu auparavant.

— Petite définition enfantine:  
Toto (six ans et demi) à Tata (cinq ans).  
— Petite sœur, qu'est-ce que c'est que la dy-senterie? Nais tu?  
— Tata à Toto (avec hésitation et légère grimace).—Tu sais bien... c'est... quand on mange trop de melon.

Pour célébrer la libération du territoire français, Victor Hugo a écrit une pièce de vers. Sa joie n'était pas complète. Peut-être l'idée que la monarchie allait remplacer la république lui fit dire en terminant: *qu'il avait un Etna sur la poitrine.* On a beaucoup ri de cette expression, et les journaux s'en amusent encore tous les jours. Voici la dernière scie que le *Gaulois* lui monte à ce sujet:

Hier soir, M. Bourludet, bonnetier en gros, domicilié rue Saint Denis, dans le centre de la fabrication, comme disent les concierges de ces parages, se trouve indisposé. Mystère!

Le médecin, appelé en toute hâte s'assoit au pied du malade et lui tâte le pouls.

— Réflexion faite, dit-il après une consultation sérieuse, madame Bourludet vous fera pour cette nuit un cataplasme de graine de moutarde.

La nuit arrive, le cataplasme est posé: Bourludet geint et invoque les mânes de ses aïeux bonnetiers comme lui.

— Qu'as-tu donc, mon cher? murmura Adélaïde, l'épouse de ses rêves. Tu sembles souffrir beaucoup; ce cataplasme te brûle?.....

— Ne m'en parle pas, mignonne; j'ai un *Etna* sur la poitrine.

**ERREUR.**— Il y a quelques temps, un dimanche au soir, Giles Taylor, John Donahue, Thomas Maguire et Michael Capens, étant tous quatre dans leur pension, n. 101, Hudson st., l'un d'eux proposa de vider le contenu d'une bouteille placée sur la cheminée, et qui contenait, pensaient-ils, du vin de cerises. La bouteille fut bue. Le prétendu vin de cerises était une lotion pour rhumatismes. Taylor et Donahue, en sont morts: on espère sauver les deux autres.

**COUP AUDACIEUX.**— La semaine dernière, trois individus sont entrés dans la résidence de M. Henry Biefke, no. 141, Amity st. Mme Biefke était seule à la maison, assise devant le piano. Avant qu'elle ait eu le temps de pousser un cri, les malfaiteurs l'ont saisie, lui ont versé dans la bouche une liqueur qui lui a instantanément fait perdre connaissance, l'ont attachée solidement à l'un des pieds du piano, puis ont dévalisé tout le logis, sans oublier les bagues et les boucles d'oreilles que Mme Biefke avait sur elle. Les bandits avaient mis tout leur butin dans une caisse qu'ils allaient emporter, quand l'apparition inopinée de M. Biefke leur a fait prendre la fuite.

**TOURMENTE.**— Le 28 septembre, Jacmel et d'autres villes au sud d'Haïti ont été visitées par une terrible tourmente qui a démolli nombre de maisons, déraciné des quantités d'arbres et causé la mort de plusieurs personnes. Les dommages maritimes sont considérables. Les effets de la tourmente n'ont été ressentis ni à Port-au-Prince ni à Aux-Cayes.

C'est M. Homier qui, se trouvant en face du Palais de Justice avec plusieurs personnes au moment où passait le convoi funèbre d'un des plus riches citoyens de Montréal, dit à ceux qui l'entouraient:

— Tenez, messieurs, vous avez une bonne occasion de faire de l'argent. Cet homme qui vient de mourir était très-riche. Il a ordonné dans son testament qu'on donât \$10 à tous ceux qui assisteraient à son enterrement.

Son ton était si convainquant que les bonnes gens qui l'entendaient le crurent et coururent se mettre à la suite du convoi funèbre. M. Homier leur avait dit qu'on retirait les \$10 en arrivant à l'église, en s'adressant au Suisse qu'il leur avait désigné. En effet ils n'eurent rien de plus pressé en entrant dans l'église que de tendre la main au Suisse en lui disant qu'ils voulaient avoir les \$10. Le Suisse eut toutes les peines du monde à les déromper, et peut s'en fallu qu'il n'y eut une bagarre.

Le 19 juillet 1870 la guerre est déclarée; nos régiments sont, en toute hâte, envoyés à la frontière; malgré l'infériorité du nombre on espère pouvoir prendre l'offensive.

Mais le temps s'écoule, et nous ne parvenons pas à organiser nos forces. Vivres, munitions, soldats, tout manque à la fois.

En Allemagne, au contraire, tout est prévu, préparé de longue date.

Nous sommes écrasés à Wissembourg, à Woërth, à Forbach.

L'invasion est commencée.

Pour la première fois, depuis plus de cinquante ans, la victoire nous abandonne.

Du moins, la lutte sera acharnée et ce n'est que pas à pas que l'ennemi pourra avancer.

Un instant surprises, nos troupes se reforment: deux armées sont sur pied.

L'une, à Metz, triomphe à Borny et à Rézonville, mais voit le cercle allemand se reformer autour d'elle après Gravelotte.

L'autre, après une résistance désespérée, est forcée de déposer les armes à Sedan.

La France n'a plus d'armées; ses généraux sont prisonniers.

Les armes, les soldats, l'argent, tout manque à la fois.

N'importe: pendant quinze ans la France a lutté contre toute l'Europe; elle ne peut succomber ainsi.

Paris ferme ses portes et arme ses remparts, la province tout entière se soulève.

En quelques mois, en quelques jours, de nouvelles troupes sont levées. Ce ne sont plus, hélas! les soldats de Rézonville et de Wissembourg. Mais le Français se forme vite au feu.

Il faudra cinq mois encore aux Prussiens pour triompher de cette résistance. Ces bataillons de conscrits, mal armés, à peine équipés, leur tiendront tête, et plus d'une fois l'Allemand étonné sera obligé de s'arrêter dans cette course à travers la France.

N'importe il faut se rendre.

Paris ne peut plus continuer la lutte: nos armées, successivement écrasées par l'ennemi, ont reculé à l'extrémité de la France.

Le 28 janvier 1871, les forts de la capitale cessent de tirer: la guerre a duré six mois.

— Entre honnêtes gens, il n'y a pas besoin d'actes!

C'est la sagesse des nations qui dit cela et qui, en le disant, se trompe du tout au tout. C'est au contraire entre fripons que les actes les plus soigneusement formulés sont parfaitement inutiles, attendu que les contractants ont toujours trois moyens de se lier et dix moyens de se délier; enfin c'est surtout entre honnêtes gens que tout doit être écrit avec le soin le plus minu-

tieux. L'intérêt personnel égare facilement les esprits les plus droits, et l'on voit souvent, — mais pas toujours, — deux plaideurs être de bonne foi.

Une notabilité est morte ces jours-ci. Je veux parler du célèbre tailleur Dusautoy, dont la boutique du boulevard est si connue des flâneurs.

Il faut bien le dire, la race des grands tailleurs se perd. La confection de plus en plus envahissante, aura bientôt fait disparaître ces artistes en pantalons.

Dusautoy avait gagné une fortune considérable. Après quoi la fantaisie lui vint de s'occuper de politique et de fonder des journaux.

J'imagine que cela devait produire quelque confusion dans ses relations avec sa clientèle et amener un certain nombre de quiproquos.

D'où des dialogues de ce genre:  
— Monsieur Dusautoy, je ne suis pas content de votre article de ce matin.

— Comment, monsieur?

— Il est décousu.

— Décousu!... Qu'on me fasse venir tous mes commis..... Alfred! Gustave!..... Qu'est-ce qui a livré à monsieur un paletot décousu?

— Mais non, mon cher monsieur Dusautoy, je parle de l'article de votre journal.

— Ah! pardon, je confondais; c'est juste.

Où bien encore, en sens contraire:

— Monsieur Dusautoy, je suis fort surpris.

— Comment cela?

— Vous avez perdu toute mesure!

— Par exemple, monsieur, jamais la feuille que je dirige n'a été plus modérée.

— Il n'est pas question de votre feuille... Je veux vous parler de la redingote que vous m'avez envoyée aujourd'hui; elle est deux fois trop longue, trois fois trop large, et les manches me cachent le bout des doigts.

— Ah! pardon, je croyais que..... Je vais appeler un de mes rédacteurs, pardon! un de mes coupeurs..... Alfred! Gustave!

comment a-t-on livré à monsieur un premier Paris... non, une redingote, comme celle dont il se plaint?.....

Depuis la chute de l'empire, l'honorable M. Dusautoy vivait beaucoup plus obscur. Il a fallu que la mort vint rappeler son nom pour faire un moment trêve à l'oubli.

L'empereur Alexandre II est un infatigable et intrépide chasseur. Lorsque sa passion l'emporte, il ne connaît pas d'obstacles, et il dédaigne à tel point le danger que, plus d'une fois, les diplomates étrangers admis à prendre part aux exploits cynégétiques du czar ont dû maugréer intérieurement contre la haute faveur dont ils avaient été honorés.

On se souvient sans doute que l'empereur de Russie faillit, il y a quelques années, devenir victime de son imprudence, dans une chasse à l'ours. Se repliant devant le cercle des rabatteurs, le redoutable gibier pointa droit sur l'empereur, après avoir été manqué par deux ou trois veneurs que l'émotion rendait maladroits. Quelques instants encore, et c'en était fait du maître de toutes les Russies; mais le czar ne perdit rien de son calme habituel; il épaula sa carabine et laissa arriver l'ours à dix pas de distance. Puis au moment où celui-ci se dressait étendant ses griffes acérées, il lui fracassa le crâne.

L'ours et le loup, voilà les fauves que l'empereur de Russie chasse de préférence. Sa meute spéciale pour la poursuite de l'ours fait l'admiration des connaisseurs. C'est une race de véritables molosses, bien différents des hunters anglais et des chiens courants de France. Leur large mâchoires sont faites pour le combat acharné! en les voyant, on comprend qu'il ne doivent pas facilement lâcher prise. Leurs pattes sont robustes et fortement musclées; tout le corps est charpenté avec une extrême solidité. Ce sont des chiens qui peuvent passer des semaines entières en plein air, parqués au milieu d'une forêt de sapin, supportant le froid, la bise et la neige, attendant que les piqueurs les lancent sur une piste.

Les lions exercent annuellement, en Algérie, de sérieuses déprédations, et l'on évalue les pertes à \$50,000. Les habitants de ce pays abattent les forêts, afin de se préserver, disent-ils, des attaques des bêtes féroces. Un M. Charet, s'est voué exclusivement à l'extermination de ces animaux, et pour y réussir il vient d'inventer une cage en fer de 10 pieds de longueur, 6 1/2 pieds de largeur et autant de hauteur. Son plan est de placer la cage, adroitement munie d'appât, dans les endroits les plus fréquentés par les lions, de prendre ceux-ci vivants et de les transporter dans quelque ménagerie.

## SALON DES MODES.

**MME ANNE DE FUNKAL** venant directement de Paris, vient d'établir ici, rue de l'Université, No. 55, coin de la rue Ste. Catherine, 1er étage, un salon des modes. Elle est munie de chapeaux, parures, fleurs et gilets de la dernière mode, elle se recommande à la classe fashionable, en assurant une exécution prompte de toutes les commandes. 4-46-2 f

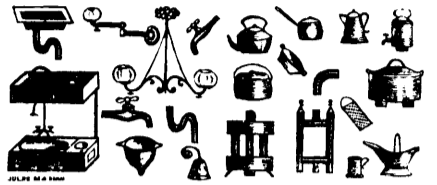
## EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen simple de se guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

## GEORGE YON,

MARCHAND DE POÈLES,  
PLOMBIER ET FERBLANTIER.

NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



TOUT en remerciant mes nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral que j'ai reçu, j'ai le plaisir d'annoncer que je viens de recevoir un assortiment très-considérable de poêles d'hiver des patrons les plus nouveaux et le système le plus économique; aussi un assortiment de chaudières importées. Toutes commandes exécutées avec soin. Une visite est respectueusement sollicitée.

## SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur.

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

144 Rue St. Laurent,

MONTREAL.

(Établi en 1859.)

## POUDRE ALLEMANDE,

SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 4-38 zz.

## \$50,000 VALANT

CONSISTANT EN

## HARDÉS FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASHMIRE, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c.

Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL,

131, Rue St. Joseph.

## USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude.

Bureau et Manufacture

No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25zz



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

LES COMMISSAIRES nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour la construction d'un "Terminus à eau profonde" à la Pointe-au-Père.

On peut voir les plans et devis, aux bureaux des Ingénieurs, à Ottawa et Rimouski, le et après le

Vingtième jour de NOVEMBRE prochain.

Des Soumissions marquées "Soumissions pour le Havre et ligne d'embranchement." seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à six hrs. p.m. du VINGTIÈME jour de Décembre prochain.

A. WALSH,  
Ed. H. CHANDLER,  
C. J. BRIDGES,  
A. W. McLELLAN,  
Commissaires.

Bureau des Commissaires, } 4-44 f f  
Ottawa, 17 Oct., 1873.

1873.

## NOUVEAUX POÈLES DE PASSAGE A CHARBON.

CHENZ

L. J. A. SURVEYER,

524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24zz

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal-Canada.